

CAHIERS D'ENQUÊTES ET D'ANALYSES



N°16



Les relations du Parc naturel régional de Chartreuse avec les agglomérations proches

Communauté d'agglomération du Pays Voironnais
Communauté d'agglomération Chambéry-Métropole
Communauté Grenoble-Alpes Métropole

UN SERVICE



Les relations du Parc naturel régional de Chartreuse avec les agglomérations proches :

Communauté Grenoble-Alpes Métropole
Communauté d'agglomération du Pays Voironnais
Communauté d'agglomération Chambéry-Métropole

juin 2006

UN SERVICE



Ce seizième cahier d'enquête et d'analyse a été réalisé dans le cadre de la convention entre la Fédération des Parcs naturels Régionaux de France et Mairie-conseils, service de la Caisse des Dépôts.

Il a été piloté par Yves GORGEU, chargé de mission de Mairie-conseils et réalisé en collaboration avec Vincent CHASSAGNE, cabinet 2IS.

Dans la collection des "**Cahiers d'enquêtes et d'analyses** "

Ces cahiers permettent de publier les résultats de travaux conduits par le service, en propre ou en partenariat, sur divers sujets relatifs aux préoccupations des élus des collectivités (les compétences, le foncier, les nouveaux habitants, l'intérêt communautaire...).

Ils proposent également des analyses sur des sujets relatifs aux évolutions de l'intercommunalité (juridiques, fiscaux, institutionnels). Certaines de ces analyses (sur le fonctionnement participatif et sur l'articulation de différents niveaux de collectivités territoriales) sont issues d'entretiens avec les élus et techniciens de ces territoires.

Ces cahiers sont diffusés gratuitement par courrier.

Ils sont également téléchargeables sur le site www.mairieconseils.net à la rubrique Publications.

N°1	E45 Intérêt communautaire. Compte rendu d'enquête. 2002
N°2	E47 Les commissions locales d'évaluation des charges transférées 2002
N°3	E48 Espaces ruraux et pôles urbains, éventail de situations et premiers enseignements 2002
N°4	E52 Le personnel des communautés de communes à fiscalité propre (enquête) 2003
N°5	E53 La Dotation de solidarité des Communautés de communes à fiscalité propre (enquête). 2004
N°6	E54 Fonctionnement participatif PNR Ballon des Vosges 2004
N°7	E55 Fonctionnement participatif PNR Brenne 2004
N°8	E56 Fonctionnement participatif PNR Monts d'Ardèche 2004
N°9	E57 Fonctionnement participatif Pays du Val d'Adour 2004
N°10	E 58 Etudes sur relations PNR Agglo 2004
N°11	E 59 Etudes sur relations PNR Agglo 2004
N°12	E 60 Etudes sur relations PNR Agglo 2004
N°13	E 62 Evolution du périmètre des groupements de communes à fiscalité propre de 1992 à 2004 2004
N°14	E 63 L'intérêt communautaire défini par les communautés 2005
N°15	E 66 Les compétences des communautés en matière d'environnement. 2005
N°16	E72 Les relations du PNR de Chartreuses avec les agglomérations proches 2006

SOMMAIRE

Introduction	5
Présentation du territoire du Parc naturel régional de Chartreuse et des alentours	6
Les enjeux d'agglomération et les coopérations avec le Parc naturel régional (PNR) de Chartreuse	
La communauté d'agglomération Grenoble –Alpes Métropole	7
Les enjeux d'agglomération	
<i>*Croisement de périmètres PNR de Chartreuse et Communauté d'agglomération Grenoble-Alpes Métropole</i>	8
Relations PNR / agglomération	9
Pistes de coopération	10
<i>*Croisements des compétences de La METRO de Grenoble avec la charte et les missions du PNR de Chartreuse</i>	11
La communauté d'agglomération du Pays Voironnais	12
Les enjeux d'agglomération	
<i>*Croisement de périmètres PNR de Chartreuse et communauté d'agglomération du Pays Voironnais</i>	13
Relations PNR / agglomération	14
<i>*Pays voironnais (extrait du site)</i>	14
Pistes de coopération	15
<i>*Croisements des compétences de la communauté d'agglomération du Pays Voironnais avec la charte et les missions du PNR de Chartreuse</i>	16
Porter un projet commun	17
Le SCOT et l'EPFL de la région Grenobloise	18
Le SCOT, des enjeux, des objectifs chiffrés pour les vingt ans à venir	
Une politique d'aménagement	19
Les relations avec le PNR	
<i>*Données et objectifs chiffrés du SCOT de la région Grenobloise</i>	20
Les pistes de coopération	21
L'Établissement Public Foncier Local de la région grenobloise (EPFLRG)	
Descriptif et historique, Les pistes de coopération	22
La communauté d'agglomération Chambéry-Métropole et la ville de Chambéry	23
La ville de Chambéry	
La communauté d'agglomération Chambéry-Métropole	24
Les enjeux d'agglomération	
Relations des deux PNR avec l'agglomération	
<i>*Croisement de périmètres PNR de Chartreuse et du Massif des Bauges et de la communauté d'agglomération Chambéry-Métropole</i>	25
<i>*Croisement des compétences de Chambéry-Métropole avec la charte et les missions du PNR de Chartreuse</i>	
Les pistes de coopération : échanges et information, prospective et programmation	26
<i>*Les croisements des compétences de Chambéry-Métropole avec la charte et les missions du PNR du Massif des Bauges</i>	27
Développement économique	28
<i>*Projet d'agglomération Chambéry-Métropole : de nombreuses connexions possibles avec les PNR</i>	31

Agendas 21 et applications	32
*Agendas 21 et développement durable : une très bonne entrée pour coopérer entre PNR et agglomérations	33
Développement social et culturel	34
Organisation institutionnelle	
Le SCOT Métropole Savoie	35
Enjeux et objectifs pour les 20 ans à venir	
* Données et objectifs chiffrés du SCOT Métropole Savoie	36
Les relations avec les PNR	37
Les pistes de coopération	
*L'objectif Habitat intermédiaire du SCOT Métropole Savoie	39
La dynamique « Sillon Alpin » concept, repères	40
Schéma et cartes du Sillon Alpin	41
En quoi les PNR pourraient être concernés ?	42
Synthèse et recommandations	44
Le PNR de Chartreuse est désormais sous influence urbaine	45
Les enjeux sont partagés au sein des agglomérations et des syndicats de SCOT	
Un fort potentiel de coopération	
Exister davantage pour coopérer davantage	46
Poursuivre et intensifier la coopération avec les Villes-portes	47
Structurer la coopération, Mettre en route un groupe de travail	

INTRODUCTION

Une enquête, de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux (PNR) de France et de Mairie-conseils, service de la Caisse des Dépôts

Ce travail pour le PNR de Chartreuse fait suite à trois enquêtes similaires réalisées pour les PNR des Caps et marais d'Opale, de Brière et des Landes de Gascogne. L'objectif est d'analyser des territoires présentant des situations de chevauchement et de coopération entre PNR et agglomérations.

Les 4 PNR ont manifesté leur candidature auprès de la fédération des PNR.

L'analyse est destinée à alimenter la réflexion au sein du réseau des Parcs et de tous les territoires de projet. Elle sera utilisée également par Mairie-conseils, Caisse des Dépôts lors des journées d'échange et de formation pour élus.

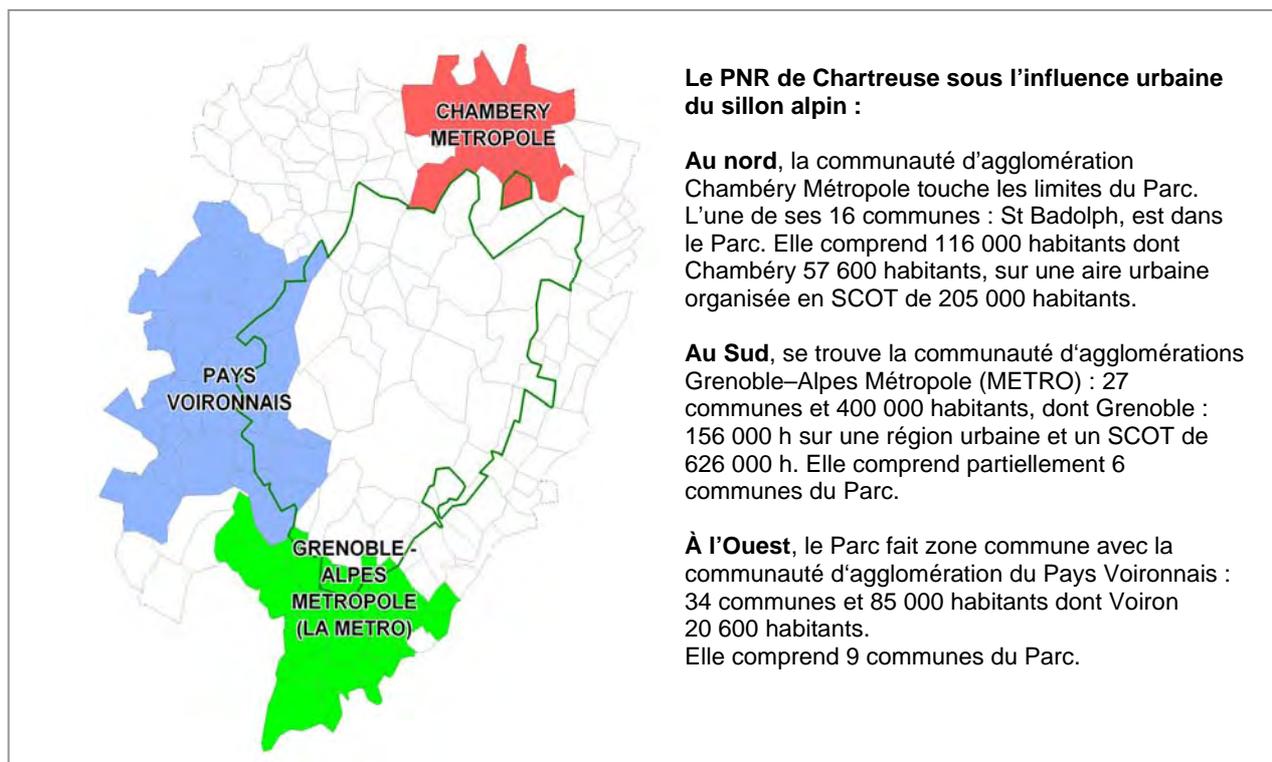
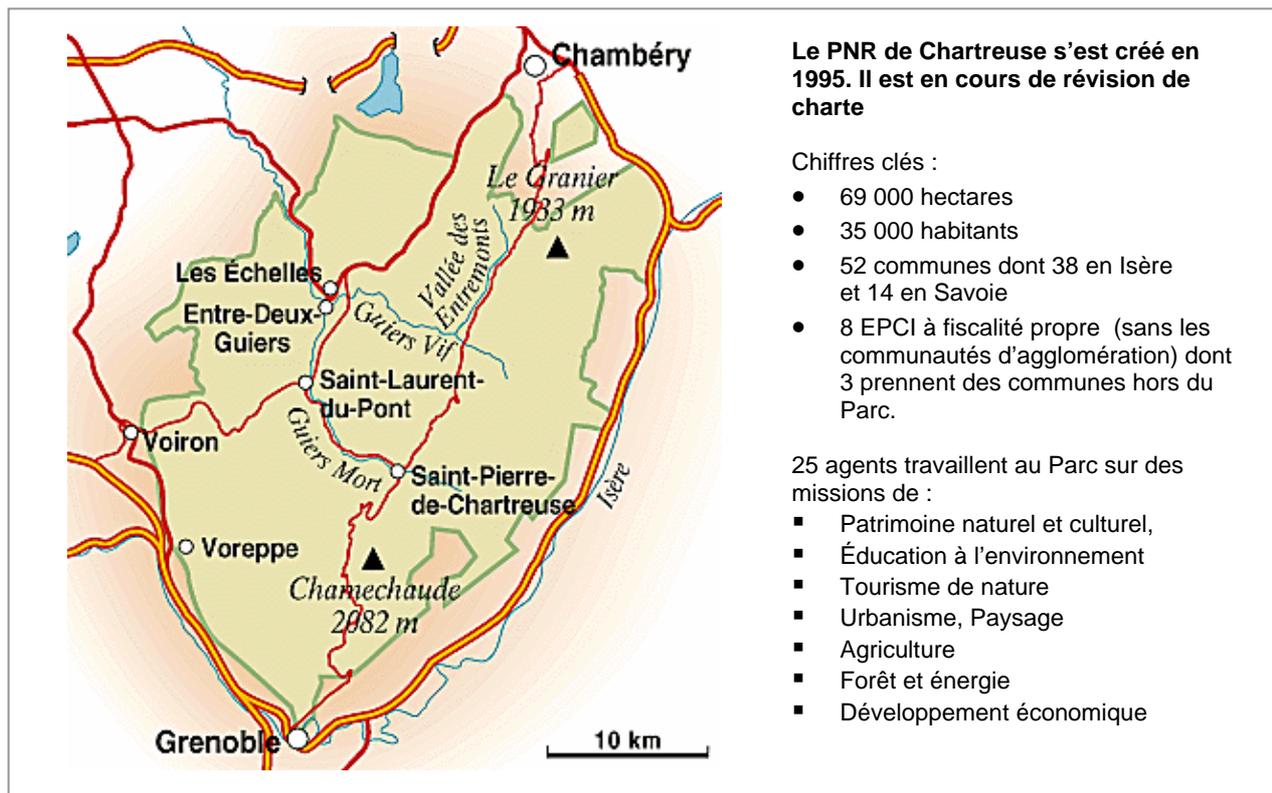
La Fédération des PNR et Mairie-conseils Caisse des Dépôts, espèrent pouvoir par ce document, contribuer aux réflexions des personnes et territoires enquêtés.

Les relations avec les Pays, et les communautés de communes font l'objet d'autres analyses, disponibles à la Fédération des PNR et à Mairie-conseils, Caisse des Dépôts.

Une trentaine de personnes élues et/ou techniciens étaient réunies lors des journées des 27, 28 et 29 septembre 2004 en Chartreuse et Bauges :

- De la communauté d'agglomération Grenoble –Alpes Métropole
- De la communauté d'agglomération du Pays Voironnais
- Du conseil de développement du Pays Voironnais
- De la communauté d'agglomération Chambéry Métropole
- De la ville de Chambéry
- Du SCOT de la région Grenobloise
- De l'agence d'urbanisme de la Région Grenobloise
- Du SCOT Métropole Savoie
- De la communauté de communes des Balcons Sud
- De la communauté de communes du plateau des Petites Roches
- Du PNR de Chartreuse
- Du PNR du Massif des Bauges
- Du conseil régional Rhône-Alpes

Présentation du territoire du Parc naturel régional de Chartreuse et des alentours



Répartition des solidarités financières des communes :

- Le collège des communes de la vallée et de la zone urbaine représente actuellement 35 % des cotisations totales des communes
- Et le collège des villes-portes invitées au bureau à titre consultatif représente actuellement 40% des cotisations totales des communes

Les enjeux d'agglomération et les coopérations avec le Parc naturel régional (PNR) de Chartreuse

Pour le PNR dont l'ensemble du territoire se situe à moins d'une heure d'un pôle urbain significatif, il est important de s'intéresser aux enjeux des agglomérations. Ils s'exercent en effet bien souvent, au-delà de leurs périmètres.

La communauté d'agglomération Grenoble-Alpes Métropole

La communauté d'agglomération a été créée le 1^{er} janvier 2000 avec 23 communes. Elle en comprend 27 en 2004.

Les enjeux d'agglomération

Le projet d'agglomération et les discours des personnes enquêtées font clairement ressortir l'importance de la montagne et des espaces environnants :

- Affichage : « agglomération en montagne »
- Déduction très claire, sur la nécessité de gérer l'espace et l'environnement en conséquence
- Pas de stratégie de croissance quantitative et de compétition entre métropoles (mais plutôt coopérations entre territoires sur le sillon alpin)
- Conception de la région urbaine, comme un « espace de vie partagé de vallées et de massifs à penser en commun ».

Les trois grandes ambitions de la communauté d'agglomération Grenoble-Alpes Métropole dite « La METRO » dans son projet d'agglomération, sont :

- « Attractivité du territoire et développement économique »
- « Promotion d'une qualité de vie pour tous »
- « Projet urbain au service d'un aménagement durable »,

Des orientations pouvant concerner le PNR se retrouvent de manière transversale:

- Régulation des phénomènes de spécialisation sociale des espaces
- Réseaux de services et d'utilisation des équipements
- Plan de déplacement urbain
- Développement de l'économie du tourisme et des loisirs (au côté de l'économie traditionnelle et des technopoles)
- Politique de valorisation des espaces naturels et agricoles (avec réseaux pédestres et vélos, gestion de risques et des ressources)
- Lutte contre la banalisation paysagère
- Stratégie de densification ville / bourgs / quartiers (la ville sur la ville) avec promotion de nouvelles formes urbaines et valorisation des espaces publics
- Développement de l'offre logement.

Pour nos interlocuteurs urbains, Il est clair que les massifs de Chartreuse, du Vercors et de Belledonne notamment, sont un facteur de qualité de vie et d'attractivité pour l'ensemble de la région urbaine.

De même, la banalisation périurbaine est une menace clairement ressentie. Elle serait une perte pour tout le monde. La présence de ces espaces contribue clairement « au désir et à l'envie » du territoire. Elle est fondamentale notamment pour garder et pour attirer les chercheurs et salariés visés par la stratégie économique.

Cette qualité d'espace est exceptionnelle et fait clairement partie des principaux arguments d'attractivité. « Détériorer l'espace, c'est scier la branche que nous cherchons à faire pousser et scier les racines de notre croissance... »

Il y a sur ce plan une vraie communauté d'intérêts et d'ambition. L'agglomération n'a pas de visée expansionniste ou colonisatrice au contraire. Elle partage les enjeux d'aménagement. Ce ne sont pas les collectivités urbaines qui provoquent des pressions sur l'espace. Ce sont les habitants urbains.

La problématique d'expansion urbaine est la même en agglomération et en Chartreuse. Elle a les mêmes causes et se traduit par des effets comparables de part et d'autre. Il est donc naturel et souhaitable d'échanger et de coopérer.

Croisement de périmètres PNR de Chartreuse Et communauté d'agglomération Grenoble-Alpes Métropole

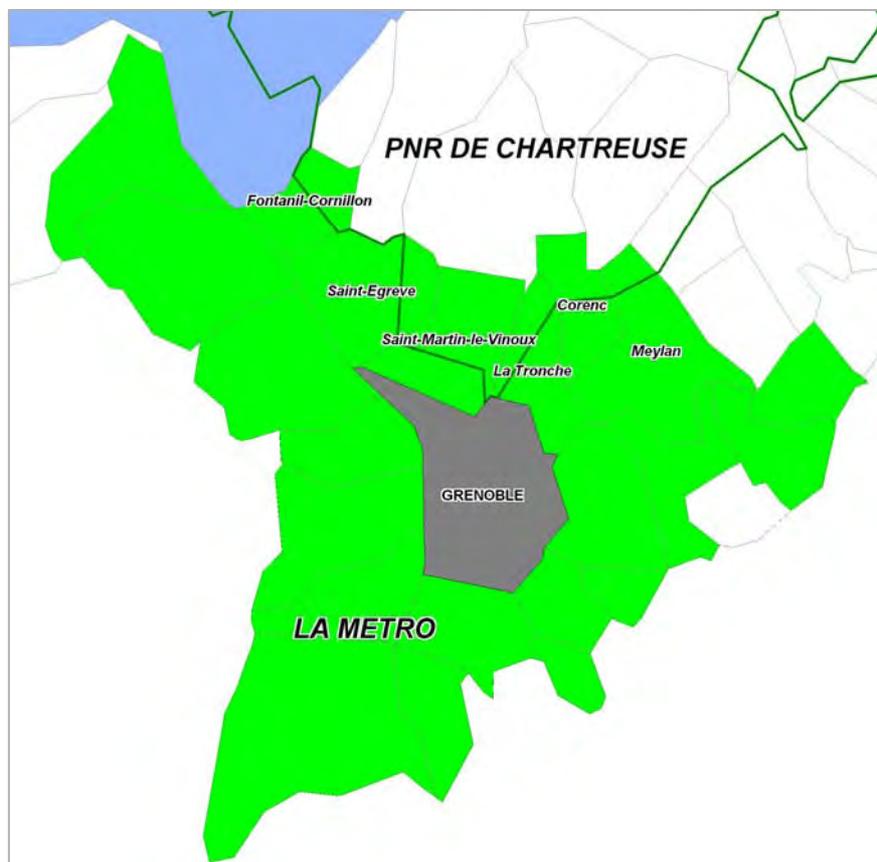
La METRO :
400 000 habitants
dont Grenoble : 156 000

Sur une région urbaine,
(SCOT) de 626 000
habitants

Création : 1^{er} janvier 2000
avec 23 communes
élargissement à 27
en 2003.

Dont 6 sont membres
du PNR
De gauche à droite :
Fontanil-Cornillon ;
Saint-Egrève,
Saint-Martin-le-Vinoux ;
La tronche ;
Corenc ;
Meylan.

Le périmètre du PNR
est défini par les limites
géographiques du massif
préalpin de la Chartreuse.



Sur les 6 communes de La METRO, le territoire des communes est découpé par la limite du Parc qui ne prend en compte que les espaces naturels, selon des critères qui ont été négociés à l'origine commune par commune.

Pour certaines communes, cette partie est marginale et limitée aux falaises ou forêts de pente.

**L'influence de l'agglomération sur le PNR va bien au-delà du périmètre commun.
Il en est de même en ce qui concerne l'importance du PNR pour l'agglomération.**

Relations PNR / agglomération

Historiquement les deux territoires ont toujours été en relation pour les échanges économiques et les grands services. Les habitants du PNR travaillent de plus en plus à La METRO.

Les habitants de la vallée ont des habitudes de promenade et de pratique sportive dans le PNR.

Certaines communes des balcons sud sont utilisatrices des outils Schéma de cohérence territoriale (SCOT) et Etablissement public Foncier Local (EPFL).

La METRO a soutenu un projet de sécurisation du site du Fort de Saint-Eynard situé sur les deux communes de Corenc (METRO) et du Sappey (hors METRO).

La ville de Grenoble participe au développement du site de vol libre de Saint-Hilaire sur le plateau des petites roches (salarié, manifestation, équipement...)

En ce qui concerne le PNR, les relations sont récentes et font l'objet d'une charte d'intention pour un développement durable et concerté signée au printemps 2004.

Cette charte rappelle les missions du PNR, la complémentarité des missions et des domaines de coopération. Elle pointe l'enjeu d'expansion urbaine et d'attractivité et fait état des éléments suivant :

- Engagement d'information réciproque en ce qui concerne les actions conduites sur les périmètres communs,
- Intentions de réflexions communes sur l'aménagement du territoire (maîtrise de l'étalement urbain, SCOT et plan de Parc, développement du réseau haut débit, partage de données sur l'habitat et le foncier, promotion des nouvelles formes d'habitat, habitat social),
- Intentions d'actions expérimentales pour améliorer les déplacements,
- Réflexions à partager pour les loisirs de proximité, le tourisme d'affaire, les circuits courts, la dynamique de création d'activité,
- Possibilités de développement d'échanges scolaires et d'éducation à la montagne et au développement durable.

Elle contient des modalités de mise en œuvre peu développées, si ce n'est la création d'une conférence permanente avec un niveau politique et un technique qui doit se réunir au moins une fois par an et arrêter des programmes.

Une réunion exploratoire technique s'est tenue en mars 2004 et a avancé des propositions d'actions :

- Atelier d'échanges sur les opérations habitat locatif,
- Réflexion sur le tourisme en lien avec un projet de station moyenne montagne (forfait multi-sites) et en lien avec la possible stratégie et prise de compétence de La METRO sur le tourisme urbain (voir les « Jeudis » du projet d'agglomération sur www.la-metro.org),
- Aménagement et sécurisation du Col de Vence (entrée du PNR) et GR9 (3 communes concernées)
- Politique de la ville et échanges scolaires à construire
- Partenariat sur projet de centre d'interprétation et maison du bois du Sappey
- Lien entre économie solidaire et la cité des métiers de la METRO, avec la filière et le projet d'appellation d'origine contrôlée (AOC) bois de chartreuse.

Ces dossiers avancent lentement peut-être en raison de manques d'ingénierie de coordination, d'impulsion politique, de rencontres entre élus, de programme incitatif, donnant un cadre de travail.

Une adhésion de La METRO au PNR serait, selon les interlocuteurs urbains, de nature à faciliter les prises de responsabilité sur les projets, de même qu'une programmation d'ensemble.

Les élus du PNR, se posent la question de la coordination politique et technique. Elle devrait se préciser à l'occasion de la révision de charte.

Pistes de coopération

Les élus et techniciens rencontrés sont ouverts aux perspectives de coopération sur les pistes suivantes ;

- **Réflexion** : analyses, réflexion prospective dans le cadre de la région urbaine et du sillon alpin, contributions aux réflexions des projets de territoires respectifs, croisements et participation aux lieux et moments de débat ouverts (conseil de développement, commissions, « Jeudis » du projet d'agglomération).
- **Programmation** : recherche ou conception d'opérations, de programmes, ou de dispositifs permettant d'organiser tout un ensemble d'actions sur la durée d'une manière cohérente, avec des objectifs connus. Cela permettrait « d'écrire et de voter pour agir ».
- **Actions** : certaines actions concrètes peuvent néanmoins précéder la réflexion et la programmation car elles permettent de se connaître et d'apprendre à travailler. Autre perspective citée : le tourisme d'affaire, les circuits courts pour la commercialisation des produits du Parc, le travail sur l'offre de loisirs.
- **Outils** : les outils permettent d'agir avec plus d'efficacité. Elus et techniciens ont évoqué les outils suivants :
 - Outils foncier (EPFL) pouvant être élargi,
 - Élargissement ou lien entre l'outil SCOT, le Plan de Parc, et les services aux communes et communautés de communes, (avec les partenaires agence d'urbanisme et CAUE),
 - Outils logement (existants ou à adapter ou créer),
 - Possibles outils d'investissement d'aménagement et d'entretien (pour le tourisme et les loisirs de proximité, les espaces sensibles...).
- **Adhésion** : l'adhésion de La METRO dans un collège approprié et pour un objet spécifique est envisageable, à l'occasion de la nouvelle charte ou plus tard, cela est une question de volonté.

Un élu responsable des relations avec les territoires voisins a pour mission de construire les coopérations. La mission prospective de La METRO est un relais technique approprié.

A partir de la très bonne base de travail que constitue la charte d'intention de 2004, Le PNR peut s'organiser avec un élu et un technicien référent au moins, pour négocier et construire la coopération souhaitée. Les compétences de La METRO permettent d'envisager une large coopération (cf tableau).

Croisements des compétences de La METRO de Grenoble avec la charte et les missions du PNR de Chartreuse

Possibilités de croisement	Compétences METRO	Charte et missions Chartreuse
Directs	<ul style="list-style-type: none"> • Interventions relatives à l'économie agricole et à la forêt périurbaine : actions de valorisation des espaces agricoles et forestiers, promotion et développement • Action d'intérêt communautaire en faveur du développement local et de l'insertion économique et sociale • Interventions relatives au tourisme d'affaire • Aménagement d'itinéraires cyclables • Schéma directeur de la région urbaine • Création de réserves foncières (espaces naturels et de loisirs, agricoles, d'activités, de logement...) • Mise en place développement et participation à des dispositifs de coordination ou de partenariat en matière d'action culturelle sportive et touristique • Exercice à titre accessoire de prestations de services au bénéfice des collectivités non-membres 	<p>Maintien d'une agriculture rentable et garante de l'environnement</p> <p>Renforcer le tissu économique</p> <p>Tourisme d'accueil et tourisme doux Tourisme sportif Maîtrise et gestion espaces et paysages Forêts Urbanisme et architecture</p> <p>Promotion de la pratique culturelle</p>
Indirects	<ul style="list-style-type: none"> • Actions de communication • Action d'étude sur le bassin économique • Étude et pose de réseaux de télécommunication • Actions de valorisation de la recherche et du transfert de technologie en faveur du développement économique 	<p>Marquage et communication</p> <p>Renforcer le tissu économique</p>
Par les impacts de l'exercice des compétences	<ul style="list-style-type: none"> • Création de zones d'activités industrielles commerciales tertiaires, artisanales, touristiques.../... d'intérêt communautaire • Création de ZAC • Transports urbains • Immobilier d'entreprise • Politique du logement (études, aides, accompagnement dispositifs partenariaux...) • Voies urbaines rapides • Parcs de stationnement relais • Élimination et valorisation des déchets • Grands équipements • Développement des sites universitaires et scientifiques 	<p>Renforcer le tissu économique</p> <p>Urbanisme et architecture</p> <p>Études sur dessertes massif</p> <p>Valorisation de déchets</p>

Si l'on tient compte de compétences des EPCI du Parc, les possibilités de coopération vont bien au-delà.

La Communauté d'agglomération du Pays Voironnais

Enjeux d'agglomération

L'agglomération a pour origine le Syndicat mixte d'aménagement du Voironnais en 1974, transformé en communautés de communes en 1994, puis en communauté d'agglomération en 2000.

Depuis le départ, la philosophie a toujours été de garantir l'autonomie et l'équilibre du territoire à partir d'une stratégie ambitieuse d'accueil des entreprises.

Cette stratégie est toujours d'actualité. L'économie procure les ressources permettant d'agir, au travers des nombreuses compétences, sur le cadre et sur la qualité de vie :

- Aménagement du territoire
- Plan habitat et plan de déplacement urbain
- Transport collectif (dont le transport scolaire)
- Services de santé
- Déchets
- Eau et assainissement
- NTIC
- Équipement sport culture loisirs

Le refus du devenir « campus économique » ou « banlieue dortoir » va de pair avec la volonté de maintenir et de gérer l'évolution de l'équilibre entre l'urbain et le rural.

Voiron est clairement le pôle de centralité du territoire avec des fonctions urbaines essentielles à renforcer.

Les villages et le milieu rural font l'objet d'efforts communautaires, pour la lutte contre l'expansion urbaine (application du SCOT, schéma de secteur, conseil aux communes avec un dispositif en partenariat avec le CAUE et des libéraux...).

L'agglomération travaille sur le maintien agricole, sur le paysage, sur l'architecture, sur les espaces naturels, sur un plan d'action foncière ambitieux...

L'économie peut également être soutenue dans les villages ou dans de petites zones d'activité artisanales, et le tourisme fait l'objet d'efforts importants. Une véritable politique de conception et de vente de produits se réalise de manière très efficace (voir le site www.paysvoironnais.info.fr)

Les neuf communes du PNR ne constituent pas une entité particulière ou une zone spécifique pour le travail sur l'aménagement, la protection et la mise en valeur de l'espace. Au sein de l'agglomération, les élus parlent assez peu du PNR, qui semble assez peu présent, comme si, du fait des fortes capacités d'ingénierie de l'agglomération, l'équipe du PNR concentrait davantage ses efforts sur le cœur de massif.

Comme pour La METRO, et bien que la zone commune soit beaucoup plus importante, les enjeux de coopération vont bien au-delà de ce périmètre.

Du point de vue territorial : les personnes rencontrées (élus, techniciens, conseil de développement) du Pays Voironnais se sentent très proches ou même partie prenante de la Chartreuse. Ils parlent de la Chartreuse pour situer leur territoire à l'extérieur, ils connaissent le massif, mais pas les actions du Parc naturel régional, ils ont pratiqué ou pratiquent des loisirs. Ils associent Voiron à la Chartreuse, en raison de la présence des caves. Ils partagent les enjeux de protection, de résistance à la pression urbaine et de développement économique et comprennent bien que le massif doit rester vivant et qu'il faut travailler sur de nouveaux équilibres. Par contre, ils connaissent mal le PNR et sa charte.

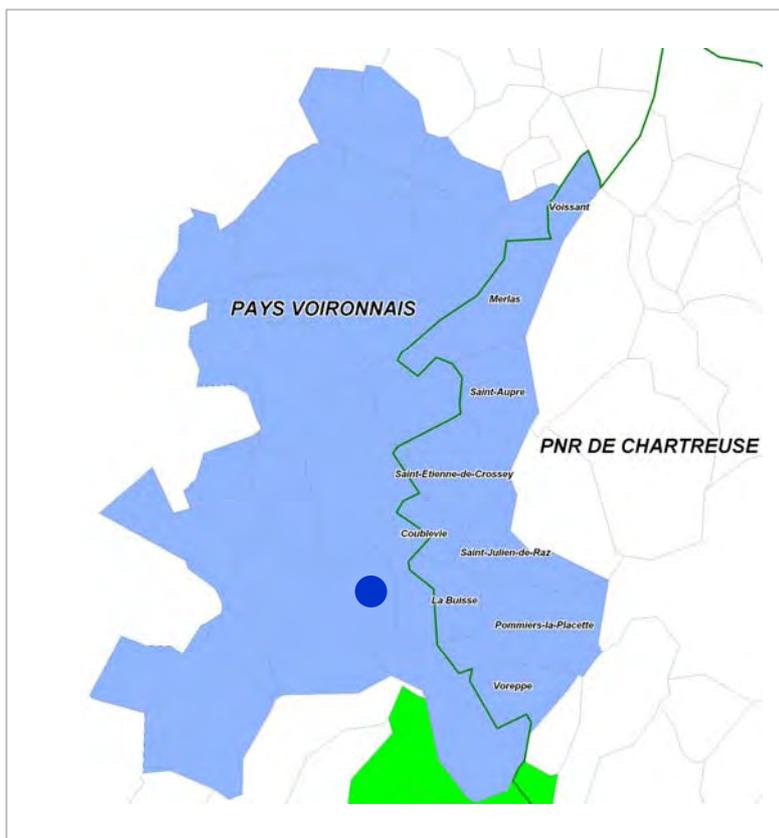
Croisement de périmètres PNR de Chartreuse et communauté d'agglomération du Pays Voironnais

34 communes et 85 000 habitants dont Voiron
20 600 habitants

Périmètre commun :
9 Communes PNR
(sur 34 de la C.A du Pays Voironnais)
De Haut en bas :

- Voissant
- Merlas
- Saint Aupre
- Saint Etienne de Crossey
- Coublevie
- Saint Julien de Ratz
- La Buisse
- Pommier La Placette
- Voreppe

Voiron ●



**L'influence de l'agglomération sur le PNR va bien au-delà du périmètre commun.
Il en est de même en ce qui concerne l'importance du PNR pour l'agglomération.**

Relations PNR / agglomération

Le délégué de Voiron (Ville Porte du PNR) participe régulièrement aux comités syndicaux.

De même, le PNR est présent au sein de quelques comités de pilotage stratégiques.

Il existe des relations de travail avec les acteurs du tourisme (au travers de l'Association de Développement Touristique Chartreuse) et plusieurs destinations ou produits du massif sont proposés en complément par l'Office de Tourisme du Pays Voironnais.

La communauté d'agglomération coopère déjà et probablement davantage, avec la communauté de communes Chartreuse-Guiers très proche, pour certains services : insertion, emploi, ...

Les relations avec le PNR, qualifiées de bonnes, sont néanmoins très embryonnaires.

Il existe pourtant une très forte convergence de vue et de politique de développement.

De fait, le Pays Voironnais agit dans le sens de la charte pour les communes du PNR, et il va peut-être même au-delà :

- La charte paysagère intègre des engagements précis de même que des objectifs et des prescriptions détaillées sur le plan du bâti, des clôtures, du végétal, des haies, des bâtiments agricoles, des boisements, des villages, des entrées...
- La charte agricole et forestière, réalisée avec l'association de développement de l'Agriculture dans le Y Grenoblois, la chambre d'agriculture, les syndicats..., met en avant des défis pour développer

une agriculture et une sylviculture viable toute en protégeant les milieux, en valorisant l'espace, en favorisant les rencontres et les circuits courts. Elle est mise en œuvre avec un fonds intercommunal spécifique, et une ingénierie efficace pour porter les projets dans les différents contrats existants.

- La charte architecturale (en cours) va plus loin et s'adresse à tous les opérateurs particuliers professionnels, publics, afin de promouvoir une architecture de qualité et de lutter en amont contre les erreurs bien connues. Un important dispositif de conseil se met en place pour l'appliquer.
- L'inventaire faune flore a permis de définir 11 sites d'intérêt majeur, dont certains sont dans le PNR. Ils donneront lieu à un schéma général de gestion concertée.
- Pour aider à la réalisation de tous ces objectifs un ambitieux plan d'action foncière est porté par la communauté d'agglomération dotée d'un SIG : ligne financière et dispositif communautaire de portage relais. Ce plan est destiné à intervenir pour l'économie, pour les équipements, pour le tourisme, pour le logement, pour l'agriculture (avec la SAFER) et pour la protection d'espaces naturels qui eux aussi donneront lieu à acquisition si nécessaire. Une adhésion à L'EPFL est envisagée dans un second temps (source : document de contrat d'agglomération 01/09/2004).

Toutes ces opérations et toutes ces actions se réalisent sans le PNR.

De même la réalisation des contrats territoriaux du PNR et des agglomérations, aurait pu permettre de travailler en commun sur une dizaine de thèmes au moins. Mais il n'y a eu aucun contact à ce propos. Aujourd'hui, le premier stade de coopération que l'on pourrait qualifier « d'information réciproque » est à peine atteint ; le PNR répond peu aux invitations et en sens inverse, il n'invite pas les services de l'agglomération sur les mêmes sujets.

La convergence d'enjeux et de « manière de travailler » est pourtant très nette. Pourquoi ne pas en profiter pour mettre sur pied une collaboration intelligente de type gagnant / gagnant ? Il est certainement possible de franchir quelques obstacles et de dépasser d'éventuelles craintes pour la cohésion du massif.



Extrait de site du Pays Voironnais: <http://www.paysvoironnais.com>

5^{ème} rubrique intitulée : VIVRE

La **qualité de vie** d'un territoire est aujourd'hui un facteur à part entière de son attractivité économique. Elle est déterminante pour attirer et fidéliser des collaborateurs qualifiés et souvent exigeants.

Intégrées au **Parc Naturel Régional de Chartreuse**, les collines du Voironnais offrent un habitat diversifié et un cadre de vie préservé des contraintes d'une grande agglomération.

• **Voiron**, ville centre de 21 000 habitants, propose l'ensemble des grandes fonctions urbaines. Qu'il s'agisse d'enseignement, de santé, de commerce, elle offre un niveau d'équipement de grande qualité.
Nature, lac et montagne : le Pays Voironnais est un territoire privilégié pour la pratique de sports et loisirs variés :

• les **stations de ski** de la **Chartreuse** aux portes du Pays Voironnais ;

• le **lac de Paladru**, cinquième lac naturel de France, mondialement connu pour ses fouilles archéologiques néolithiques et médiévales et qui, pour tous les habitants du Pays Voironnais, constitue chaque été un havre de fraîcheur ;

• des possibilités infinies de **balades, randonnées et découvertes de la nature**.

Pistes de coopération

Ces pistes, nombreuses, peuvent se décliner en trois points :

Se connaître

- Échanger sur les territoires et sur les projets, entre élus et techniciens,
- Communiquer un résumé de la future charte de PNR accessible et pédagogique,
- Organiser des visites de territoire de type « Educ-tour » pour les élus et pour le conseil de développement de l'agglomération et les membres de commissions du PNR.
- *Les membres du conseil de développement du Voironnais sont même favorables à une programmation ambitieuse de « journées de découvertes ».*

Se concerter

- Il s'agit en quelques sortes du deuxième stade de coopération.
- Il doit se traduire par des habitudes et des réflexes de concertation dès lors que le niveau d'information réciproque permet d'identifier les sujets communs.
- Cette concertation a manqué notamment, pour le travail du Pays Voironnais sur le paysage et l'espace et pour les contrats de territoire (de PNR et d'agglomération).

A ce stade une convention cadre peut se prévoir, avec rappel des compétences et des missions, engagements d'information, identification des domaines de concertation, et définition de modalités de travail pour élus et techniciens. Mais cela n'est pas obligatoire.

Programmer

- Une programmation précise avec un travail d'ingénierie préalable conséquent, permettra de passer à l'acte plus facilement.
- Ce programme peut mettre en convergence des actions existantes de part et d'autre,
- Il peut donner lieu à des enrichissements de contenus et de méthodes
- Il peut permettre de définir très en amont, sur des actions conduites par l'agglomération, la cohérence et le « plus » visé par la coopération.
- Certaines actions pilotes ou expérimentales (l'une des vocation d'un PNR) devraient être définies au moment de l'ingénierie de programme.
- Des services et appuis techniques peuvent être mutualisés ou échangés entre agglomération et PNR, avec possibilité de « sortie des périmètres » sur des actions transversales et même sur des appuis ponctuels de type expertise.
- Les thèmes du schéma de secteur, de la gestion de l'espace, du foncier, du paysage, de l'architecture, de l'agriculture, de la forêt, du tourisme, des espaces naturels, seraient bien entendus privilégiés.
- Bien d'autres thèmes sont envisageables (services, culture, éducation, communication)
- La coopération en matière de développement économique peut également faire l'objet d'un travail tripartite intéressant avec le Pays Voironnais, le PNR et la communauté de communes Chartreuse Guiers : Zone d'activités artisanale et tertiaire avec espace et services aux entreprises de qualité, réseau de promotion économique, services emploi, autres services au public, transport...

Les compétences de la communauté d'agglomération du Pays Voironnais permettent d'envisager une large coopération (cf tableau page suivante).

Croisements des compétences de la communauté d'agglomération du Pays Voironnais avec la charte et les missions du PNR de Chartreuse

Possibilités de croisement	Compétences communauté d'agglomération du Pays Voironnais	Charte et missions Chartreuse
Directs	<ul style="list-style-type: none"> • Développement de l'agriculture périurbaine • Actions d'animation et de promotion touristique et d'aménagement de zones touristiques d'intérêt communautaire • Toute action économique d'intérêt communautaire y compris pour le petit commerce. • Schéma directeur et schéma de secteur • Mise en place d'une charte architecturale • Programme d'actions visant l'amélioration de l'environnement dont entretien des espaces naturels d'intérêt communautaire • Projets éducatifs à l'environnement • Prestations de services (centre technique...actions NTIC, études, réalisations, gestion d'équipement au profit des communes) 	<p>Agriculture Tourisme doux et sportif</p> <p>Renforcer le tissu économique Gestion active du patrimoine naturel Maîtrise /gestion des espaces et paysages Forêts, Urbanisme et Architecture Éducation à l'environnement</p>
Indirects	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de toute étude en vue du développement économique • Schéma directeur de déchets ménagers, collecte, valorisation, tri • Assainissement • Eau : études, coordination, gestion des services d'intérêt communautaire 	<p>Renforcer le tissu économique Valorisation des déchets Gestion et protection de l'eau</p>
Par les impacts de l'exercice des compétences	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion, promotion, animation de zones d'activités industrielles commerciales, tertiaires, artisanales, ou de tout ensemble immobilier économique d'intérêt communautaire • Création de ZAC • Transports urbains • Voirie d'intérêt communautaire, parcs de stationnement, plan routier • Politique de la ville, développement local et insertion économique et sociale • Gestion d'établissements et équipements sociaux d'intérêt communautaire • PLH, Politique du logement social et amélioration du parc, et développement de l'offre habitat • Aide à domicile - personnes âgées et handicapées • Équipements culturels sportifs et éducatifs 	<p>Renforcer le tissu économique</p> <p>Études sur dessertes massif</p> <p>Promotion de la pratique culturelle</p>

Si l'on tient compte de compétences des EPCI du PNR, les possibilités de coopération vont bien au-delà.

Il est à noter que certaines actions concrètes peuvent s'enclencher dès à présent avant les éventuels travaux de concertation et de programmation.

L'action concrète engendre confiance et crédibilité. Il n'y a pas nécessairement un ordonnancement prédéfini des étapes de coopération. Le principal est de coopérer.

Porter un projet commun

À l'occasion de la révision de la charte, il serait très intéressant que les communautés d'agglomérations puissent partager et même porter ensemble, avec les communes, le projet de massif et de Parc.

Il est beaucoup plus facile de travailler à plusieurs lorsque l'on a déjà partagé des analyses, des regards, lorsque l'on a échangé des points de vue, exprimé et formulé des enjeux, des propositions...

Tout ce qui peut contribuer à renforcer la motivation au projet de Parc ne peut être que favorable. La participation à la définition du projet en amont est une voie bien simple que l'information et la recherche de validation en aval.

La participation des communautés d'agglomération dans le travail de révision semble nécessaire et à organiser. Elle se conclura par une approbation de la charte, avec délibérations concordantes.

L'adhésion au syndicat mixte du PNR peut s'envisager également comme c'est le cas pour l'adhésion des EPCI dans bon nombre de PNR. Il suffit d'un collège et d'un objet spécifique.

Les communautés d'agglomération peuvent intégrer un nouveau collègue « des villes et communautés d'agglomération portes » et/ou le collègue des EPCI ou bien un collègue spécifique.

Cette adhésion peut donner lieu en parallèle, à un élargissement de périmètre pour des communes à intégrer totalement (et non partiellement), et pour l'intégration de Voiron, clairement souhaitée par nos interlocuteurs.

À la suite de l'adhésion des communautés d'agglomération, peuvent se créer des missions, des organes et responsabilités établies statutairement de part et d'autre.

Le SCOT et l'EPFL de la région Grenobloise

LE SCOT

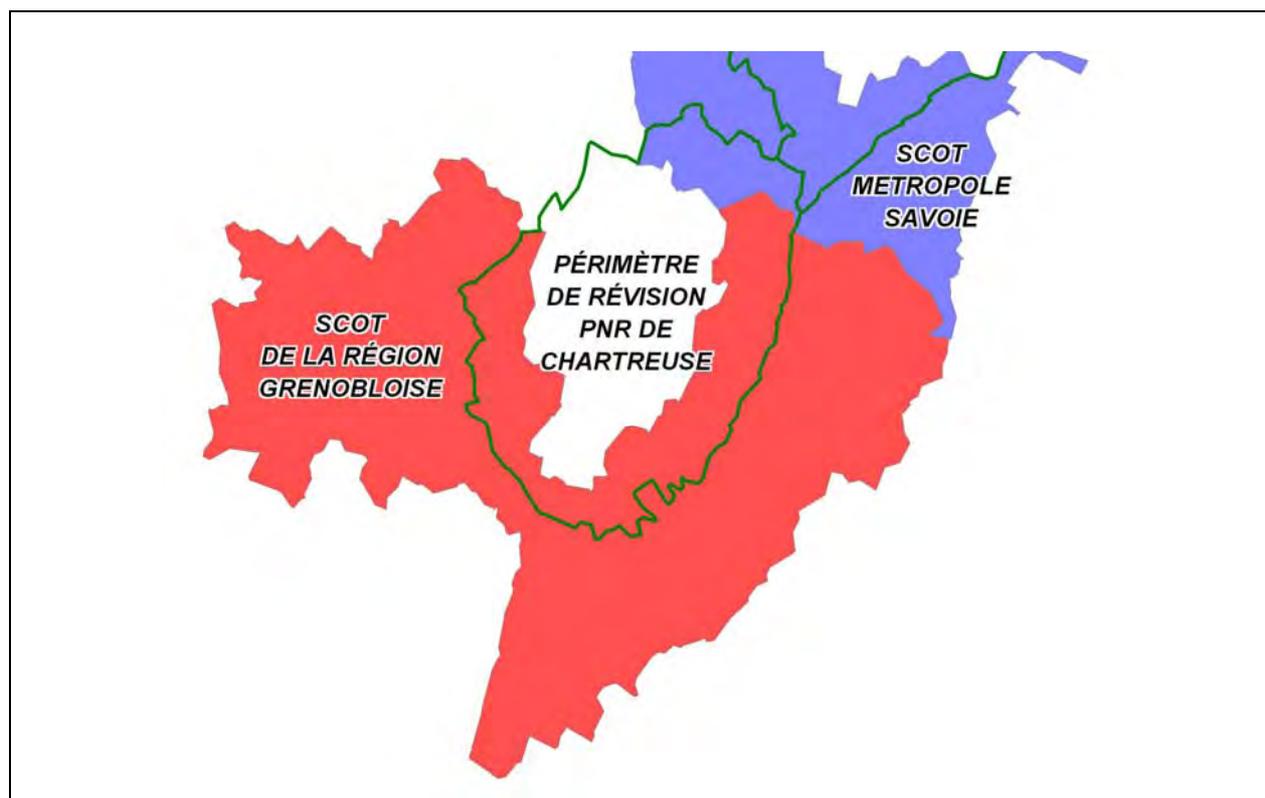
Des enjeux, des objectifs chiffrés pour les vingt ans à venir

Il s'agit d'un schéma directeur ayant valeur de SCOT, mais élaboré puis mis en œuvre, selon les dispositions de la Loi SRU.

Il couvre la quasi-totalité des bordures du PNR sur la partie Isère, soit 27 communes sur 38 totalement ou partiellement incluses dans le périmètre PNR.

Seules les 11 communes iséroises du cœur de massif ne sont pas concernées par ce SCOT.

Il a été approuvé en juillet 2000.



En ce qui concerne le PNR, le SCOT fait état de la croissance périurbaine plus forte qu'au sein de l'agglomération : + 1% par an dans le Voironnais et + 2% par an dans le Grésivaudan. Les risques et effets induits sont clairement identifiés, notamment sur l'environnement (fragmentation des espaces, appauvrissement biologique, problèmes de corridors et de continuité).

La problématique de montagne, de maintien de développement de l'agriculture, de la forêt et du tourisme, est détaillée. Il est bien stipulé qu'il faut **coupler la protection des espaces et des paysages avec le développement économique et qu'il faut maintenir des services.**

La philosophie du SCOT est de coupler « qualité et vitalité » dans tous les domaines.

Le travail de prospective, de discussion avec les EPCI et les communes et d'analyse multicritères (transports, emplois, modes de vie...), a permis de chiffrer et de répartir des objectifs de croissance et des limites pour l'emprise spatiale (voir tableau).

Une politique d'aménagement

Des analyses, des objectifs et des principes d'aménagement sont détaillés en conséquence, par zones et par thèmes.

- Pour La METRO, l'objectif est clair : il n'y a pas d'autres choix que celui de faire la ville sur la ville. L'objectif est de 30 000 logements sur 20 ans dont 25% de logements sociaux, avec densification, nouvelles formes urbaines, réhabilitation, qualité, diversité de gamme... Cela se traduit par un engagement fort des élus, en première ligne pour expliquer le changement de politique perçu comme une véritable rupture avec les anciennes habitudes d'expansion diffuse et rapide. Les pieds de massifs situés dans l'agglomération, dont celui de la Chartreuse, et les balcons font l'objet de directives de protection et d'entretien. L'accent est mis sur le maintien agricole et forestier, sur le paysage et sur les pratiques de promenade et de loisirs.
- Pour le Voironnais, dont la partie Est se situe dans le PNR, l'objectif est de 10 à 15 000 logements supplémentaires et les zones ouvertes à l'économie sont bien quantifiées et déterminées par la communauté d'agglomération (voir la carte des activités sur le site www.paysvoironnais.com). L'agriculture et la forêt font l'objet d'objectifs de protection et de gestion durable. Le paysage est pris en compte, en particulier pour la cluse de Voreppe, qui est une entrée du PNR.
- Pour le Grésivaudan, il est donné un seuil de 300 logements supplémentaires pour les balcons de Chartreuse, des objectifs de maintien des services et des activités de cure et de soins, ainsi que de développement du tourisme sportif (escalade, vol libre).
- Sur le plan thématique, le paysage (de même que le développement économique ou les transports et déplacements), a fait l'objet d'un travail approfondi traduit en « cahiers du paysage » par l'agence d'urbanisme. Ces cahiers stipulent, par exemple, l'obligation de respect des lignes naturelles de crêtes sur les balcons, la sauvegarde des coupures vertes sur la porte d'entrée d'agglomération dite de la cluse, de même que l'aménagement des franges urbaines, et des cônes de vue, pour valoriser le concept d'agglomération en montagne. Il est bien fait référence à l'importance de l'agriculture pour le maintien de paysages ouverts.

Les relations avec le PNR

Elles ont été très limitées lors de l'élaboration du SCOT : seulement quelques contacts techniques ponctuels. **Le SCOT s'est réalisé pratiquement en parallèle.**

Les élus doublement concernés ont fait le lien à leur manière.

Le Schéma directeur a été soumis pour approbation au PNR, et depuis, les relations restent rares et limitées aux réunions sur l'environnement.

Données et objectifs chiffrés du SCOT de la région Grenobloise

(*) Données publiées en 2000 avec 23 communes pour La METRO (et non les 27 communes de 2004).

	Région urbaine	Agglomération METRO (*)	Pays Voironnais	Grésivaudan
Données : nombre d'habitants en 2000	626 000	374 000	85 000	75 000 ?
Prévision : nombre d'habitants en 2020	700 000	380 000	95 à 105 000	108 000
Espaces urbains occupés pour habitat et services	16 000 hectares	5 500 hectares	2 800 hectares	4000 hectares
Espaces urbanisables libres pour habitat et services (+ marge manœuvre)	5 850 (+645) hectares	700 (+0) hectares	2 100 (+120) hectares	1100 (+45) hectares
Espaces économiques déjà consommés	3 300 hectares	1700 hectares	580 hectares	530 hectares
Répartition des nouvelles surfaces économiques (+ marge manœuvre)	1825 (+235) hectares	250 (+15) hectares	600 (+0) hectares	360 (+35) hectares
Répartition des nouveaux logements	70 000	30 000	10 à 15 000	11 000

Source : Extrait du SCOT de la région grenobloise

Le nombre élevé de nouveaux logements, au sein de La METRO en particulier, s'explique par les perspectives économiques, les besoins de renouvellement de l'ancien et par l'augmentation constante du nombre de ménages.

Le syndicat de SCOT travaille à sa mise en œuvre avec les communes du Parc adhérentes, il met en place des outils de travail, des projets pilote, des contacts et contrôles avec les divers intervenants pour les PLU, sans coordination avec le Parc.

Le PNR ne paraît pas encore très reconçu sur le plan de l'aménagement et sur le plan de l'urbanisme en particulier. Qu'en est-il du paysage ?

Pourtant les projets sont très convergents, et de fait, les communes du PNR adhérentes au SCOT sont mieux protégées, soutenues, conseillées, contre l'expansion urbaine et ses impacts que celles du cœur de massif.

Il paraît donc important d'une part, de réfléchir au renforcement de la charte, du plan de Parc et des missions effectives de terrain en aménagement (ce qui est en cours, car un urbaniste vient d'être recruté), et d'autre part de concevoir cette mission comme un travail en réseau avec les syndicats de SCOT en particulier et avec tous les acteurs et intervenants sur le sujet.

Les pistes de coopération

- L'adhésion au SCOT est possible, pour l'ensemble d'une communauté de communes, qui prend la compétence SCOT et qui cotise. Elle donnerait lieu à un travail d'orientation décliné sur ce nouveau secteur et à une modification du SCOT. Les services aux communes sont gratuits
- La coopération est possible, bien entendu, sur les zones communes et même au-delà (même s'il n'y a pas d'adhésion), pour des projets thématiques ou pilotes.

Le syndicat réalise en effet un travail très proche de celui que réalisent de plus en plus de PNR en matière d'urbanisme et d'aménagement :

- Animation de groupes de travail (les communautés d'acteurs)
- Sensibilisation des élus, des professionnels, des particuliers
- Cahiers des charges pour les bureaux d'études
- Appui et coordination des bureaux d'études et des intervenants dans les communes (architectes, paysagistes, maîtres d'œuvre, promoteurs)
- Mise en place d'opérations pilotes (nouvelles densités, nouvelles formes urbaines)
- Montage d'opérations avec l'agence d'urbanisme, le CAUE, des libéraux et d'autres intervenants
- Réalisation de schéma de secteur ou suivi de ces schémas en partenariat avec un EPCI prenant la compétence et la maîtrise d'ouvrage, comme c'est le cas pour le Pays Voironnais.

Il est évident que pour tous ces points, un travail de coopération avec le PNR peut s'envisager. L'enjeu est très important. Il n'est pas possible de réagir après coup. Il faut anticiper l'expansion urbaine : urbanisme, architecture et paysage, en les détaillant (travail de dentelle), en qualifiant le plus possible les zones, les limites, les documents et les projets sur le terrain.

Il est possible de donner un « plus PNR » au SCOT, aux schémas de secteurs et à leur application sur la zone commune, tout en confortant les liens avec l'agriculture, le paysage, la forêt, l'environnement, le tourisme...

Les maires ont besoin de recul, de perspectives et d'appui. Dès que la posture est celle de l'écoute et du partenariat, la majorité jouent le jeu.

L'Etablissement Public Foncier Local de la région Grenobloise (EPFLRG)

Descriptif et historique

L'EPFL de la région Grenobloise existe depuis 2003 sur l'ensemble du périmètre du Schéma directeur auquel adhère la commune du Sappey.

Le conseil général souhaite couvrir l'ensemble du département avec deux EPFL, L'EPFLRG (Région Grenobloise), élargi sur l'Oisans, la Chartreuse et le Vercors devenant EPFL Sud Isère, et un EPFL Nord Isère.

Ce sont les intercommunalités qui adhèrent à l'EPFL à condition qu'elles aient les compétences SCOT, PLH et ZAC. Une commune isolée peut aussi adhérer. L'EPFL est un établissement public industriel et commercial (EPIC) géré selon le droit privé.

L'EPFL apporte une capacité financière pour acquérir du foncier, mais pour en bénéficier il faut avoir une vision à moyen et long terme permettant d'afficher un programme pluriannuel d'interventions foncières. Le document cadre est le Plan d'Actions Foncières (P.A.F).

L'EPFL agit à la demande de la commune. Elle doit produire une demande motivée en cohérence avec les orientations et les thématiques de l'EPFL. Après approbation, une convention de portage est établie entre la commune et l'EPFL. L'avis du service des Domaines sert de référence. Le droit de préemption peut-être délégué à l'EPFL pour un projet précis.

Au terme de la période de portage fixée par la convention, la collectivité doit racheter le foncier. L'intervention de l'EPFL permet de décaler dans le temps la dépense. Il est plus facile ainsi de réaliser le montage de l'opération et de solliciter, le cas échéant, les partenaires publics ou bancaires.

Les pistes de coopération

Pour réaliser des opérations communales ou intercommunales d'habitat, d'hébergement touristique ou économique, ou des formules mixtes habitat et activités, intégrées aux projets de village (comme dans le Parc du Lubéron), ou encore des opérations de protection ou de mise en valeur, il faut disposer de capacités foncières pour intervenir facilement et rapidement. Le recours à l'EPFL peut être très précieux. Il constitue indirectement, l'un des outils concrets de coopération avec les agglomérations. Cet avantage a été fortement mis en avant par le président de la communauté de communes des Balcons sud Chartreuse.

D'autres outils très intéressants peuvent être sollicités pour ces coopérations élargies entre vallées et massifs :

- **L'Agence d'Urbanisme** peut travailler de manière très efficace avec les équipes d'urbanisme des PNR, le CAUE, le personnel des communautés de communes, les libéraux et bureaux d'études.
- **Les outils habitat** pourront être utiles aux communes rurales,
Par exemple le PNR des Bauges pour son opération habitat Vacant (OPBV) travaille avec des outils départementaux. Déjà 180 logements sont réalisés sur un potentiel de 1000.
- Les **nouveaux outils d'investissement et de gestion** pour le tourisme, les loisirs et les sites naturels sont à étudier.

La communauté d'agglomération Chambéry-Métropole et la ville de Chambéry

La ville de Chambéry a été intégrée à l'enquête, en raison de son expérience de coopération avec les deux PNR et de son projet de Maison des Parcs.

Elle est ville-porte depuis la création du PNR en 1995 et s'est illustrée par la mise en place de relations volontaires avec les deux parcs environnants de Chartreuse et du Massif des Bauges.

Les élus ont mis en avant très tôt la situation particulière de Chambéry par rapport aux deux massifs « présents en ville » (derniers contreforts des Bauges sur le site de Lémenc et vallon des Charmettes au départ de la Chartreuse).

Historiquement les relations ont toujours existé et la population de Chambéry s'est grandement constituée avec les habitants des massifs proches principalement sur la deuxième moitié du XXème siècle¹.

La ville a donc des racines en montagne. En 1978, Chambéry a participé à l'aménagement et à la gestion de la station de la Margeriaz, puis au Grand Plateau Nordique en 1990.

Ces relations, souhaitées par les élus, ont été orchestrées par Michel Gerodolle qui fut délégué de la ville, au syndicat mixte des deux PNR de Chartreuse et du Massif des Bauges pendant plus de dix ans. Les réflexions ont vraiment pris forme à partir de 1997, avec la décision de Chambéry et des deux Parcs de déposer une candidature au 1^{er} appel à projets « Agenda 21 urbain/rural » sur le thème : « Conjuguons les efforts des urbains et des ruraux pour rendre la ville durablement habitable et la campagne durablement habitée ».

Il s'en est suivi différentes actions tournées vers les habitants et consommateurs :

- Agriculture et PME agroalimentaires: distribution de proximité par les producteurs (Marché de Noël de Chambéry, opération galerie marchande Chamnord) ; Loisirs de proximité et tourisme : continuité du GR entre les deux PNR par le centre ville.
- Action pédagogique : échanges scolaires « urbain-rural ».
- Animation du programme : salariée embauchée par Chambéry et encadrée par Chambéry et les deux PNR, animation générale...
- Nouvelle candidature Agenda 21 en 2003 (3ème appel à projet) : « mise en œuvre de Projets Locaux d'Aménagement et de Développement Durable pour les zones sous double influence Urbain-Rural ».

Cette collaboration a bien montré son intérêt et a permis de mettre sur pied un projet ambitieux la Maison des Parcs de Chambéry.

Ce bâtiment de grande qualité patrimoniale (l'ancienne gendarmerie impériale du Curial) situé en plein centre, regroupera les deux PNR, le Parc de la Vanoise et le GIP du Lac du Bourget. Il permettra :

- D'apporter une **information complète** sur ce que sont les territoires des Parcs et du « Grand Lac » (histoire, patrimoine, environnement, économie, ... avec des parcours de découverte, des jeux, des mises en scène, des maquettes...), et sur l'agenda 21.
- D'expliquer **les enjeux et les actions** des Parcs et le soutien urbain
- De proposer une **vitrine sur les produits** de consommation et les possibilités touristiques récréatives et sportives
- D'informer sur les **montagnes et Parcs du monde**

¹ La population actuelle du Massif des Bauges est au quart du niveau de 1850

- De sensibiliser le public au **développement durable en montagne** et aux pratiques écocitoyennes, en particulier sur ces espaces sensibles.
- De rassembler dans cet espace les **organismes et syndicats professionnels** de la montagne présents à Chambéry.
- D'offrir des possibilités de salles de travail et de réunion.

Par ailleurs, c'est à partir de ces relations avec la ville de Chambéry, que les trois PNR (Bauges Chartreuse et Vercors) ont pu contribuer à l'établissement de la Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) Alpes du Nord.

Ces relations ont constitué également le socle de départ, pour la coopération sur le SCOT Métropole Savoie et pour les relations avec la nouvelle communauté d'agglomération Chambéry-Métropole.

La communauté d'agglomération Chambéry-Métropole

Les enjeux d'agglomération

La communauté d'agglomération est issue d'un district et s'est créée le 1^{er} janvier 2000. Agglomération de plus de 100 000 habitants, elle souhaite conforter sa place de métropole au sein du sillon alpin. La croissance démographique est de plus de 0,9 % par an dont un tiers est due au solde migratoire positif. Elle s'accompagne d'une forte problématique de maîtrise de l'expansion urbaine :

- En 40 ans, il s'est consommé autant d'espace que tout auparavant dans l'histoire.
- L'augmentation de l'emprise urbaine est trois fois plus rapide que celle de la population.

Les conséquences sont nombreuses et génératrices de coûts induits et de phénomènes d'entraînement : problèmes de mixité sociale, de déplacements pendulaires, d'embouteillages, de voirie, de parkings, d'augmentation de CO₂, de risque d'inondation...

L'un des enjeux fondamentaux du projet d'agglomération est l'urbanisme et le logement.

Il est prévu 10 500 logements nouveaux sur les quinze ans à venir, avec entre autres, des recherches sur les nouvelles formes urbaines.

L'agglomération souhaite attirer des entreprises et le réaliser dans un souci de promotion du développement durable (management environnemental, démarches HQE, services...) ; elle souhaite également développer les formations et les métiers de la montagne, et promouvoir les complémentarités touristiques entre la ville et les massifs.

Toutes ces perspectives de développement s'accompagnent d'un souci de qualité et de maintien d'espaces naturels et de paysages, notamment par l'agriculture.

Les PNR sont cités plusieurs fois dans les documents de projet et de contrat, de même que le projet « grand lac ». Il paraît clair que l'existence des PNR est un atout, et qu'il est dans l'intérêt des habitants de l'agglomération que se maintiennent et se développent harmonieusement, ces territoires de qualité.

L'antériorité des relations avec Chambéry, l'agenda 21 urbain/rural, le travail du PNR du Massif des Bauges avec le SCOT, tout cela a sans doute contribué à créer un consensus au niveau des élus. Il reste à voir comment développer davantage les coopérations et les actions concrètes.

Relations des deux PNR avec l'agglomération

Elles sont encore peu développées, du fait de la jeunesse de l'agglomération et de la préexistence du travail réalisé avec la ville porte Chambéry.

Cependant, la communauté d'agglomération a déjà repris la participation au sein du syndicat mixte « le REVARD » dans le PNR du massif des Bauges et elle va mettre en œuvre progressivement un certain nombre de compétences et d'actions pouvant donner lieu à des relations avec les PNR (voir le tableau page suivante).

Pour le PNR de Chartreuse, le périmètre de révision inclut trois communes de l'agglomération et touche Chambéry. Il faudra définir précisément la déclinaison de la charte et des compétences et les actions possibles sur ces trois communes.

Beaucoup d'actions et de coopérations peuvent se concrétiser, soit avec le syndicat mixte du PNR et son équipe, soit directement avec les communautés de communes.
Les acteurs sociaux et économiques du PNR peuvent également s'investir dans des projets.

Croisement de périmètres PNR de Chartreuse et du Massif des Bauges et de la communauté d'agglomération Chambéry-Métropole

Chambéry-Métropole compte seize communes dont une du PNR du Massif des Bauges :

Saint Jean d'Arvey

Le périmètre de révision de charte comprend deux communes du PNR adhérentes à Chambéry-Métropole :

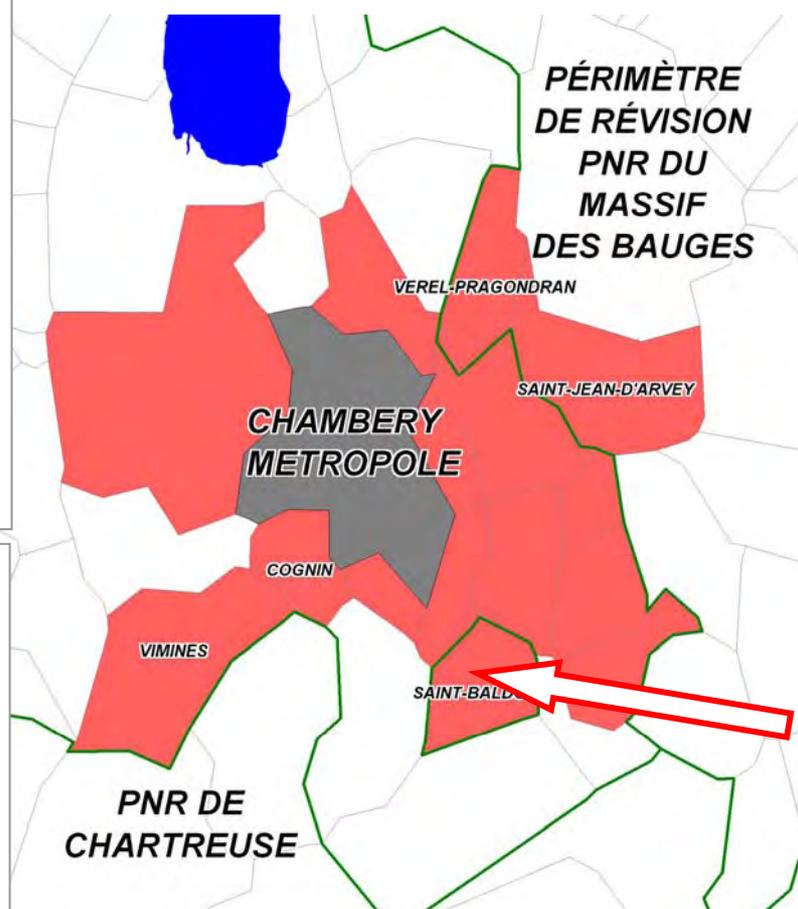
Verel-Pragondran
et Saint Jean d'Arvey

De même la commune de Curienne a entamé une démarche pour adhérer à Chambéry-Métropole

Chambéry Métropole compte seize communes dont une du PNR de Chartreuse :

St BADOLPH

Le périmètre de révision de charte comprend trois communes du PNR adhérentes à Chambéry-Métropole :
Saint Badolph
Cognin
Vimines



Les influences réciproques Parcs agglomération dépassent les périmètres communs.

Les pistes de coopération

Elles se répartissent dans les rubriques suivantes :

- Échanges et information
- Prospective et programmation
- Développement économique
- Maîtrise de l'expansion urbaine
- Agendas 21 et applications
- Développement social et culturel
- Organisation institutionnelle

Échanges et information

Les personnes interrogées souhaitent que les politiques des PNR soient plus lisibles. Le niveau de connaissance sur les PNR est sans doute bien plus élevé que dans d'autres agglomérations voisines de PNR, du fait des racines familiales des d'habitants, des pratiques de loisirs et des coopérations construites avec Chambéry. Cependant il est encore trop faible, et il faut concevoir un plan de communication sur la durée, avec des actions multiples et parfois renouvelées.

Ceci signifie :

- Un effort important de clarification de la part des PNR (plaquette de charte, messages simples, déclinaisons variées...)
- Un travail approfondi sur les messages grand public, à l'occasion de la mise en place de la Maison des Parcs de Chambéry.
- Un travail de diagnostic d'image et de communication avec les services communication des villes et de l'agglomération et les PNR : perception des messages en quantité et qualité, enjeux, besoins, charte graphique, plan d'action...
- Des rencontres avec visites de sites et d'expériences ou « Eductour » organisées pour les élus, les techniciens des différents services et les membres du conseil de développement.

Prospective et programmation

- Les agglomérations réalisent souvent des travaux très intéressants d'analyse prospective et de projection stratégique. Les PNR sont concernés par les mêmes évolutions. Ce qui va se passer dans le sillon alpin a déjà des conséquences sur les massifs. Les habitants des PNR vont vivre de plus en plus avec les villes pour le travail, les grands services, la culture, les déplacements et toutes les tendances montrent que la demande de nature et d'espace de qualité est en hausse. Les PNR constituent un atout très fort pour l'attractivité économique et sociale de la vallée. Les destins sont liés.
- Pourquoi ne pas rassembler les forces pour mener les travaux de prospective et pourquoi ne pas en déduire tout naturellement des réponses communes à divers appels d'offres ou procédures de développement ?
L'existence d'un cadre et d'une programmation permet de passer à l'acte beaucoup plus facilement car il suscite la convergence et l'ordonnement des capacités de décisions et d'ingénierie. Ce cadre de travail permet de rassembler plus facilement élus et techniciens.
L'Etat, la Région et les départements peuvent jouer un grand rôle, en proposant des cadres de coopération.

Les croisements des compétences de Chambéry-Metropole avec la charte et les missions du PNR de Chartreuse

Possibilités de croisement	Compétences Chambéry-Metropole	Charte et missions Chartreuse
Directs	<ul style="list-style-type: none"> • Schéma directeur et schéma de secteur • Études et réalisations de pistes cyclables d'intérêt communautaire. • Participation au capital des SEM dont l'objet est conforme aux compétences communautaires. • Réalisation d'opérations de mandats pour communes adhérentes ou autres groupements. • Études et réalisation d'actions de développement économique d'intérêt communautaire. 	<p>Maîtrise, gestion des espaces et paysages Urbanisme et architecture</p> <p>Tourisme d'accueil et Tourisme sportif</p> <p>Renforcer le tissu économique</p>
Indirects	<ul style="list-style-type: none"> • Élimination et valorisation des déchets des ménages et assimilés. • Eau et Assainissement. • Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale. 	<p>Valorisation de déchets</p> <p>Gestion et protection de l'eau</p> <p>Renforcer le tissu économique</p>
Par les impacts de l'exercice des compétences	<ul style="list-style-type: none"> • Création de zones d'activités industrielles commerciales tertiaires, artisanales, touristiques.../... d'intérêt communautaire. • Étude et création de ZAC. • Transports urbains. • Construction et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire. • Politique du logement (PLH, études, améliorations de parc, gestion du fichier logement, ...). • Voirie communale d'intérêt communautaire. 	<p>Renforcer le tissu économique</p> <p>Promotion de la pratique culturelle</p> <p>Urbanisme et architecture Études sur dessertes massif</p>

Les compétences de Chambéry-Métropole permettent d'envisager des coopérations avec les PNR ; et si l'on tient compte de compétences des EPCI du Parc, les possibilités de coopération vont bien au-delà.

Développement économique

Les personnes rencontrées (de la ville et de l'agglomération), ont toutes bien compris qu'il est vital de maintenir une économie en montagne, pour l'équilibre des massifs.

Sans économie, ce sont d'autres territoires qui apparaîtront, avec bien des problèmes de gestion de l'espace, de paysage entraînant une probable baisse d'attractivité pour les citoyens...

Il est donc fondamental d'inscrire l'économie dans cette nouvelle responsabilité d'échanges gagnants/gagnants entre ville et montagne, grâce aux PNR et agglomérations.

- **Circuits courts** : Pousser plus loin la mise en marché encore un peu symbolique bien que tout à fait intéressante avec les marchés de Noël :
 - Incitation auprès des producteurs,
 - Élargissement vers les artisans et les PME,
 - Actions d'appui, d'accompagnement, de formation,
 - Organisation aval, opérations concrètes sur marchés hebdomadaires, galerie marchande, grandes et moyennes surfaces (GMS), magasins, Internet,
 - Travail de rapprochement entre agriculteurs et artisans commerçants avec les chambres consulaires et les associations professionnelles ; ce travail peut déboucher sur des échanges économiques, sur des démarches qualité, sur des actions de promotion et sur la sensibilisation à l'intérêt des métiers et des formations.
 - Appels à projets pour coopération entre porteurs de projet du PNR et de l'agglomération...
Les 600 000 consommateurs du proche sillon Alpin, malgré leurs réelles demandes de produits locaux, identitaires et de qualité, ne vont pas organiser eux-mêmes le marché (*quoique certaines associations ou coopératives d'achat prennent les choses en main parfois en milieu périurbain, et vont jusqu'à organiser des prises de capital dans de nouvelles formes d'exploitation avec achats programmés de paniers hebdomadaires...*).
- **Bois-énergie** : Travailler sur le rapprochement de l'offre et de la demande en agglomération (chaufferies bois), mettre en place des actions de qualité filière à partir des démarches Parc (notamment la démarche AOC Bois de Chartreuse).
- **Loisirs à la journée** : le vocable « stratégie » a été formulé plusieurs fois.
 - Il s'agit d'une stratégie d'offre variée, dynamique, renouvelée, animée et mise en marché en permanence en ville.
 - Il s'agit également d'une véritable stratégie d'accueil sur les massifs, à promouvoir et à organiser avec tous les opérateurs privés et publics.
 - Il s'agit enfin d'une stratégie financière. Comme dans toute démarche économique il y a un marché potentiel, des retombées à estimer, des investissements, des coûts d'entretien et de fonctionnement.
Chambéry a su trouver des outils pour participer au plateau nordique et à la station du Margeriaz. Des fortunes se dépensent parfois sur des équipements dits structurants (bases de loisirs, parcs d'attraction...) pourquoi ne pas aller désormais plus loin, et imaginer un concept simple, de mise en réseau et de mise en marché de produits de loisirs et d'activités sur de vrais Parcs dans la vraie nature, en toutes saisons, avec forfaits, abonnements, services, transport, ... Profitable pour tous les investisseurs ?

Les croisements des compétences de Chambéry-Métropole avec la charte et les missions du PNR du Massif des Bauges

(Fait avec le projet de Plan de PNR à améliorer avec la lecture du projet de charte)

Possibilités de croisement	Compétences Chambéry-Métropole	Charte et missions Massif des Bauges
Directs	<ul style="list-style-type: none"> • Schéma directeur et schéma de secteur • Études et réalisations de pistes cyclables d'intérêt communautaire. • Participation au capital des SEM dont l'objet est conforme aux compétences communautaires. • Réalisation d'opérations de mandats pour communes adhérentes ou autres groupements. • Études et réalisation d'actions de développement économique d'intérêt communautaire. 	<p>Développer les Alliances ville-massifs dans tous les domaines</p> <p>Contenir l'étalement urbain</p> <p>Sentiers, itinéraires</p> <p>Connexion avec tourisme urbain</p> <p>Pôles touristiques produits mixtes (lac, urbain et montagne)</p> <p>Pôles d'emploi, de services et de commerces</p>
Indirects	<ul style="list-style-type: none"> • Élimination et valorisation des déchets des ménages et assimilés. • Eau et Assainissement. • Dispositifs contractuels de développement urbain et de développement local et de l'insertion économique et sociale. 	<p>Valorisation de déchets</p> <p>Gestion de l'eau et du réseau hydrographique</p> <p>Pôles d'emploi, de services et de commerces</p>
Par les impacts de l'exercice des compétences	<ul style="list-style-type: none"> • Création de zones d'activités industrielles commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques.../... d'intérêt communautaire. • Étude et création de ZAC. • Transports urbains. • Construction et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire. • Politique du logement (PLH, études, améliorations de parc, gestion du fichier logement, ...). • Voirie communale d'intérêt communautaire. 	<p>Pôles d'emploi de services et de commerces</p> <p>Programme logements locatifs et rénovation</p>

Les compétences de Chambéry-Métropole permettent d'envisager des coopérations avec les PNR ; et si l'on tient compte de compétences des EPCI du Parc, les possibilités de coopération vont bien au-delà.

Ce concept très novateur, déjà esquissé en Chartreuse, pourrait donner lieu à une recherche de partenariats financiers pour une opération à l'échelle des deux PNR et de l'agglomération chambérienne (voire plus, avec un programme de type Sillon Alpin et des premières démarches pilotes, pour les agglomérations volontaires).

- **Tourisme Ville / Massifs** : Il est suggéré un travail de mise en marché de produits mixtes Ville et Massifs à proposer sur internet et aux opérateurs professionnels :
 - Marché international : insertion dans des voyages à l'échelle de la France ou de l'Europe
 - Tourisme d'affaire : propositions pour séjours de travail, congrès et séminaires

- **Outils d'accueil d'entreprises** : Il est possible d'envisager une coopération sur trois plans :
 - Activité et environnement : aide au management environnemental pour petites entreprises et appui aux collectivités pour requalification, extension et création d'espaces d'activité de qualité, même de toute petite taille et pour petites entreprises (espaces intermédiaires, proches ou insérés aux villages)...
 - Immobilier : étude de besoin, notamment pour les activités liées à la montagne, sur massif et en vallée (espaces relais).
 - Accueil : coopération pour la diffusion des offres immobilières et de reprise, accueil et premiers contacts.

- **Agriculture**
Il serait intéressant de promouvoir la coopération pour créer le lien entre agriculture périurbaine, agriculture de massif et politique foncière. Ce lien est de plus en plus nécessaire à proximité des agglomérations, sur des marchés fonciers très tendus. De réelles questions de prospective sont à poser avec la profession. Certains scénarios sont très alarmistes, concernant la génération prochaine (voir scénarios DATAR). Le développement des politiques contractuelles entre agriculture et collectivités locales est l'une des tendances émergentes. Il ne s'agit pas du seul levier, mais d'un levier qu'il faut peut-être anticiper davantage, en amorçant sans trop attendre, des expérimentations :
 - Appui à l'installation, utilisation en coopération avec la SAFER du futur outil foncier EPFL, foncier relais, expérimentations de nouvelles formules d'investissement mixte si nécessaire, (voir les fermes relais du SICOVAL près de Toulouse ou ce que réalise Renne-Métropole).
 - Appuis aval (filières, mise en marché, circuits courts) ;
 - Mesures agri environnementales locales si nécessaire.

Maîtrise de l'expansion urbaine

Ce volet est largement traité dans les pages précédentes, relatives au SCOT Métropole Savoie et dans les pages suivantes relatives au développement durable.

L'agglomération doit être, bien entendu, un partenaire important des PNR, pour les projets à conduire avec les communes et communautés de communes proches.

Outils fonciers, outils habitats, étude d'impact sur les massifs, relatives aux projets structurants en vallée, projets pilotes, opérations paysage, coupures vertes, corridors écologiques, logement, densité et qualité en zones d'activités, constructions HQE...

Projet d'agglomération Chambéry-Métropole : de nombreuses connexions possibles avec les PNR

Les quatre orientations du contrat d'agglomération :	Les connexions possibles pour les PNR :
<p>Anticiper la croissance urbaine Pour la maîtriser qualitativement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Projet urbain : refaire la ville sur la ville ou bien construire si présence de transports collectifs - Construire 700 logements par an, dont 240 sociaux - Promouvoir l'habitat intermédiaire - Renouveler le tissu économique avec un travail de réhabilitation d'espaces économiques occupés et de densification (étages), de promotion des démarches environnementales et paysagères, de promotion des démarches HQE, de création d'espaces, afin de diversifier l'offre, de recherche de qualité pour les services aux entreprises. - Agriculture : vigilance pour maintien d'une agriculture périurbaine viable et pour son rôle dans l'entretien des espaces naturels. - Projet d'outil foncier pour contribuer à tous ces objectifs et également pour sécuriser vis-à-vis des risques de crues.
<p>Assumer la croissance des flux En rééquilibrant le partage modal dans un espace contraint</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Transport alternatif à la voiture (parkings relais et bus, billetterie globale, bus et vélo...) - Inter Modalité sur future gare TGV. - Idée (seulement idée) de liaison téléportée avec plateaux ou de navettes.
<p>Affirmer la dimension métropolitaine De la principale porte d'entrée Rhone-Alpine vers les Pays Balkaniques et Danubiens</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la coopération « Sillon Alpin » (prospective et prévision des grandes fonctions pour l'avenir). - Travail sur l'enseignement et la recherche. - Grands évènements et congrès. - Tourisme urbain avec produits urbains et complémentarité montagne. - Maison des Parcs - Équipements de métropole et TIC.
<p>Construire une agglomération pour tous Dans une démarche de prévention des inégalités territoriales et de l'exclusion sociale</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Personnes âgées : anticiper les besoins et innover. - Plan insertion et emploi. - Métiers de la montagne : continuer le travail sur l'enseignement la recherche, les manifestations, l'accueil des organismes, imaginer un espace relais pour entreprises de montagne...

Agendas 21 et applications

Plusieurs démarches agendas 21 se réalisent sur le périmètre de l'agglomération :

- Chambéry,
 - La Motte Servolex (11 500 habitants)
 - Chambéry-Métropole,
 - L'agenda 21 « urbain rural », réalisé avec les PNR.
-
- La ville de Chambéry élabore son agenda 21 depuis 2003 avec une large concertation (quinzaine de l'écocitoyenneté, forums) et a lancé rapidement des actions concrètes : Énergie solaire, actions pour les services de la ville (réduction des produits phytosanitaires, déplacement), démarches HQE, sensibilisation déchets...D'autres actions suivront.
 - La Motte Servolex a lancé la démarche en janvier 2004 et réalisé un questionnaire très complet pour les habitants (voir www.la-motte-servolex.com) et quelques actions concrètes dont une certification sur la gestion durable de la forêt communale et la promotion du transport en commun du vélo et des « pédibus » scolaires. Un comité habitant est constitué à partir d'une trentaine de personnes tirées au sort et sollicitées par la mairie. Il cite parmi les priorités : les sentiers, le paysage, les transports, l'agriculture « écologique », la solidarité sociale, l'éducation à l'environnement...Il est évident que la démarche crée un terrain favorable pour des liens avec les PNR qui peuvent se réaliser à de multiples échelles, dont celle des communes.
 - Chambéry Métropole lance la démarche Agenda 21 sur deux axes :
L'axe services (de la communauté d'agglomération) concerne les diagnostics et axes de progrès par groupes de métiers, pour le travail quotidien des agents et pour l'exercice des compétences sur le terrain. Il se réalisera des formations-actions et des évaluations. Cet axe est très intéressant et peut donner lieu à des coopérations, ou au moins à des échanges, avec le personnel de toutes les collectivités des PNR. Parmi les nombreuses lignes d'actions, se trouvent par exemple les achats durables et éco-responsables.
L'axe territoire (de la communauté d'agglomération) se réalise avec 7 ateliers participatifs, dont l'un concerne les liens avec les territoires voisins. L'agglomération est déjà en pointe sur des sujets comme les déchets, la gestion de l'eau, la densification sur les zones d'activité, les pistes cyclables, les éco-bus...On imagine très bien des coopérations avec les territoires de PNR sur de nombreux sujets (voir tableau).

Agendas 21 et développement durable : une très bonne entrée pour coopérer entre PNR et agglomérations

Déchets	Association au plan de réduction volumes de déchets par le tri et le compostage individuel (alternative à l'extension des capacités de l'incinérateur)
Eau	Association à un plan d'économie et de gestion de la ressource, travail sur la prévention des coûts de traitement
Énergie	Association à des démarches de promotion et de sensibilisation (bois, solaire, économies ...)
Déplacements	Travail sur les plans de déplacements locaux ou d'entreprise, recherche de solutions, pour la semaine (travail) et pour le week-end (tourisme) co-voiturage, navettes... Lancement d'opérations tests , comme les formules « ATOUTS » de l'agglomération.
Ecocitoyenneté	Promotion des comportements eco-responsables dont la réduction des brûlages, des produits phytosanitaires, l'usage des déchetteries, l'énergie...
Management environnemental	Coopérations et échanges pour actions vers les entreprises de toutes natures (dont artisanales, commerciales, agricoles) et pour les zones d'activités.
Habitat intermédiaire	Expérimentations et échanges sur les logement juxtaposés, imbriqués ou superposés, avec entrées indépendantes, surfaces privatives à l'air libre, terrasses plantées, usage des pentes, qualité des espaces collectifs...
Démarches HQE	Coopérer pour envisager aussi des opérations modestes et simples et des bonifications sur démarches classiques
Paysage	Coopérations techniques, démarches participatives , par exemple avec une école, sur communes en périmètre agglomération et PNR. Expositions à la maison des Parcs.
Achats éco-responsables	Coopération sur sensibilisation et Promotion de l'offre en provenance des PNR . Possibilité de travail avec les cantines.
Services des collectivités	Coopération et échanges par groupes de métiers et par thèmes .
Éducation à l'environnement et à la montagne	Prolongement des actions liées à la maison des Parcs de Chambéry, travail d'appui et de coopération pour accueil de public et en particulier de classes à la journée .

Développement social et culturel

Cette piste n'est pas à négliger, même si la mise en œuvre n'est pas forcément conduite par le PNR. Cela se déroule sur le territoire du PNR qui peut contribuer à impulser, à coordonner, ou simplement à mettre en contact ou bien aider pour un montage de dossiers...

Sur le plan social, les échanges possibles sont nombreux :

- Personnes âgées : décloisonner les territoires, les réseaux, les services
- Insertion sociale et professionnelle : profiter de l'expérience de la politique de la ville et proposer des échanges de services pour favoriser la mobilité et les « ruptures favorables » (chantiers, formations, stages, activités).
- Travailler sur les métiers de la montagne.

Sur le plan culturel, outre les appuis et le relais en termes de communication, pour les activités, les hébergements de stages en montagne et les événements (la maison des Parcs sera utilisée), un programme ou un événement de type Ville/ Massif pourrait être créé (exemples : événement sport-nature ou rencontre inter-montagnes, ou festival des montagnes du monde...).

Organisation institutionnelle

Les premières coopérations établies avec la ville de Chambéry, donnent lieu à des intentions favorables exprimées de part et d'autres par tous les partenaires rencontrés.

- La volonté de **passer à l'acte** exprimée par les élus et quelques rencontres entre présidents.
- Un **projet de coopération** clair pour chaque partie : les enjeux, les raisons, les ambitions, les contenus attendus. Sur ce plan, les chartes des PNR en cours de révision, vont permettre d'exprimer les attentes, vis-à-vis de leurs partenaires urbains.
- L'**association** de l'agglomération au projet des PNR, en plus des villes portes :
 - Au minimum, approbation de la charte par le conseil communautaire.
 - Il serait souhaitable que se réalise en plus l'**adhésion aux syndicats mixtes des PNR**, en tant qu'agglomération-porte, dans un collège d'EPCI ou urbain spécifique et pour un objet précis.
- Un **organe de réflexion et de suivi** d'actions commun : peu importe le nom (commission Urbain /Rural, conseil Ville Massif...), il sera nécessairement **transversal** (toutes thématiques) et à géométrie variable (une agglomération plus 2 PNR ou un PNR plus une ou plusieurs agglomérations) ou bien à échelle plus grande encore (sillon Alpin). Il semble que pour un travail de prospective et pour le programme interdépartemental, le sillon Alpin soit la bonne échelle. Après quoi, il faut raisonner de manière pragmatique et viser l'efficacité en fonction de chaque situation.
- Des **élus coordonnateurs** : les relations se construiront autour « d'élus pivots », qui solliciteront leurs collègues ou leurs services. La pertinence de cette fonction a été bien démontrée par la réussite du travail de Michel Gérodolle, ancien adjoint au maire de Chambéry, chargé des relations avec les Parcs. Cette fonction pourrait se créer pour chaque PNR et agglomération. Au sein d'un même PNR, la fonction peut se réaliser en équipe avec un coordinateur et des élus proches ou membres des diverses agglomérations (par exemple Chambéry, Albertville, Annecy, pour le Massif des Bauges).
- **Une ingénierie de coopération** : les sujets et les intentions de coopération ne manquent pas. L'absence de moyens financiers n'est pas le seul facteur limitant comme le montre l'expérience de Chambéry. En effet avant de réunir les moyens et de passer à l'acte, un travail d'ingénierie très polyvalent est nécessaire : *Travail avec les élus urbains et ruraux, soutien aux élus coordinateurs, travail avec toutes sortes de services développement et de techniques, animations et travail participatif, ingénierie de projets, accompagnements d'acteurs, montage et suivi de programme, communication, organisation...*
Le projet évoqué dans la nouvelle charte du Massif des Bauges est la création d'un poste intégré au Parc, co-financé par la ville et l'agglomération Chambéry-Métropole. L'organisation du travail du ou des postes, entre les différents PNR et agglomérations, sera à négocier pour définir les financements en conséquence. Le travail d'ingénierie pourra également être réalisé avec les moyens existants, pour les actions concrètes (chargés de mission des thèmes économie, agendas 21, transports, déchets, paysage...). Il faudra pour cela des demandes exprimées clairement par les élus, et les dirigeants de structures, afin de pouvoir constituer ces « équipes projet ».

Les PNR peuvent peut-être solliciter un accompagnement en méthode, pour la mise en place de cette nouvelle fonction d'ingénierie de coopération.

Le SCOT Métropole Savoie

Enjeux et objectifs chiffrés pour les 20 ans à venir

Le SCOT Métropole Savoie est un schéma de cohérence territoriale, faisant partie des seize SCOT témoins du ministère de l'Équipement. Il couvre 103 communes et 205 000 habitants.

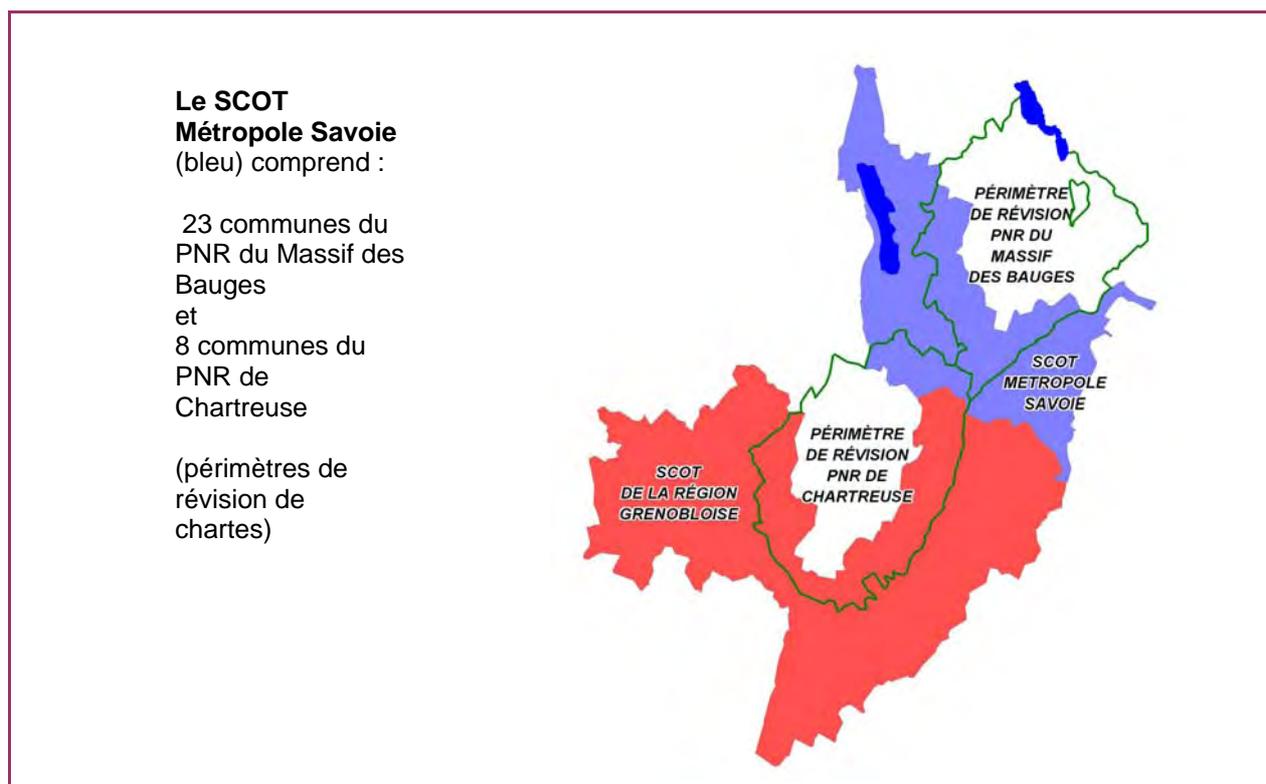
Trois communes du PNR de Chartreuse sont actuellement concernées, mais huit le seront, si le périmètre de révision est accepté.

Actuellement dix huit communes du PNR du Massif des Bauges, sont dans le SCOT, elles seront peut être vingt trois à la fin de la révision de la charte.

Au total, trente et une communes sur cent trois seront susceptible d'être membres d'un PNR et du SCOT Métropole Savoie. Ce, sur des zones de tensions fortes en général, car elles sont attractives sur le plan des paysages et des accès à la ville, tout en restant très agricoles (vigne, terres mécanisables, élevage).

Le SCOT prévoit l'accueil de 45 000 habitants supplémentaires d'ici à 2020, et la construction de 30 000 logements neufs.

Les objectifs se déclinent par secteurs et par communes selon une méthode de quotas et un certain nombre de critères qui se sont discutés au niveau des EPCI.



Les objectifs de maîtrise de l'étalement urbain (voir encadré page suivante) s'accompagnent d'objectifs :

- Economie : centre d'affaire près de la gare TGV, parc Savoie Expo, requalifications de ZA ... créations plutôt au sud.
- Commerce : croissance des hypermarchés stoppée, développement des pôles secondaires et des centres villes
- Transports et déplacements (rail, bus et vélo, parcs relais, ...)
- Tourisme et loisirs
- Risques naturels

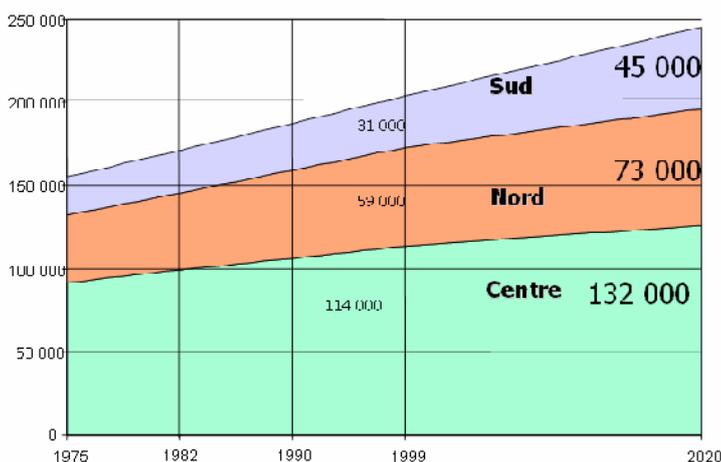
Données et objectifs chiffrés du SCOT Métropole Savoie

Croissance démographique

Agglomération chambérienne	+ 0,87 % par an
Autres unités urbaines	+ 1,02 % par an
Secteur rural	+ 1,86 % par an
Création d'emplois salariés	+ 1 200 nouveaux emplois par an

Prévision: accueillir 45 000 habitants supplémentaires d'ici 2020

Les équilibres démographiques entre les trois secteurs ?



Développer résolument le secteur Sud
+ 14 000 habitants

Freiner la périurbanisation du secteur Nord
+ 14 000 habitants

Conforter la croissance de l'agglomération principale
+ 17 000 habitants

Un objectif central :

Maîtriser la consommation d'espace et contenir l'étalement urbain

- Urbaniser selon la présence de transports en commun
- Garder des coupures vertes près des pôles urbains
- Protéger les espaces agricoles et naturels
- Protéger les paysages (fenêtres urbaines et rurales, vues des voies de circulation, unités remarquables...)
- Faire la ville sur la ville et conforter les pôles existants
- Avoir une politique foncière (projet d'EPFL)
- Urbaniser en consommant moins d'espace.

Les relations avec les PNR

Elles sont inégales en raison, d'une part, de la différence de répartition du nombre de communes en périmètres SCOT (trois pour le PNR de Chartreuse et dix huit pour le PNR du Massif des Bauges) et d'autre part pour des question de personnel, le PNR du Massif des Bauges dispose en effet d'un urbaniste depuis 1999 et d'une personne formée pour travailler de manière très précise avec les logiciels de cartographie.

L'intérêt est donc davantage d'analyser les relations avec le PNR du Massif des Bauges et d'en déduire des enseignements qui pourront être repris par le PNR de Chartreuse après la signature de sa deuxième charte.

Le PNR du Massif des Bauges travaille en relation étroite avec les EPCI, et joue un rôle d'exemple pour les autres communes et les EPCI partiellement contenus dans le Parc. Il a ainsi contribué aux débats entre élus et favorisé les adhésions aux SCOT, considérant que l'outil était intéressant pour les objectifs de protection et de qualité, qu'il allait permettre de négocier sur de bonnes échelles et de mieux gérer l'étalement urbain diffus, remontant vers le PNR de toutes parts.

Les prévisions du PNR sont l'accueil de 20 000 habitants supplémentaires d'ici 2020.

Le Parc est dans le Sillon Alpin. Toutes les communes sont très attractives, même au cœur de massif, et les élus ne souhaitent pas « bloquer » cet accueil.

Le PNR a joué la carte de la complémentarité :

- Pour la conception, il a coopéré pleinement (cartes, données de diagnostic, objectifs thématiques et déclinaison sur les zonages, ...) ; il a participé aux négociations, il a contribué au projet.
- Pour l'application, il est présent dans les communes. Il relaie le SCOT et l'explique. À partir du SCOT, il aide à la déclinaison dans les PLU et prend en compte les objectifs paysagés et qualitatif du parc : qualification des zones, des vides, carte au 25^{ème}, Plan de Parc avec recommandations et prescriptions sur le paysage, le patrimoine, l'urbanisme, les zones naturelles et agricoles...).

Le PNR a réalisé des « loupes » utiles à la fois pour le SCOT et le plan de Parc sur les secteurs :

- *De la Combe de Savoie (7 communes adhérentes et une susceptible d'adhérer de piémonts sud-est du Massif et dans le tiers sud de l'Agglomération) ;*
- *Du plateau de la Leysse (6 communes adhérentes et une susceptible d'adhérer en balcon sud-ouest du Massif au-dessus du secteur central de l'agglomération) ;*
- *D'une partie de l'Albanais savoyard et les contreforts du Revard (5 communes adhérentes et 3 susceptible d'adhérer)*

La coopération technique est très bonne, les élus concernés sont les mêmes et la création d'une convention n'est pas nécessaire.

Le PNR travaille avec un urbaniste et avec un réseau de libéraux.

Il participe à la rédaction des cahiers des charges des bureaux d'étude, il reçoit et conseille les intervenants professionnels pour les PLU et l'urbanisme.

Il s'associe aux différents travaux thématiques du SCOT et notamment au travail sur l'habitat intermédiaire et sur la façon de réaliser des lotissements de qualité, économes de l'espace.

De plus, avec le soutien de Métropole Savoie, le Parc a présenté une nouvelle candidature Agenda 21 en 2003 (3ème appel à projet) : « mise en œuvre de Projets Locaux d'Aménagement et de Développement Durable pour les zones sous double influence Urbain-Rural ».

Les pistes de coopération

La coopération est déjà très engagée avec le PNR du Massif des Bauges. Le SCOT est désormais finalisé et la coopération concerne l'urbanisme opérationnel pour les communes et « les loupes de superposition ». Elle est réalisable selon le même procédé avec le PNR de Chartreuse, qui vient de recruter un urbaniste.

Il serait intéressant pour les huit communes de Chartreuse, potentiellement concernées à la fois par le plan de PNR et par le SCOT, de réaliser un travail de « loupe » sur le secteur commun et de pouvoir l'utiliser le cas échéant pour l'appui aux communes.

Ce travail peut se concevoir aussi avec le concours du PNR du Massif des Bauges, au sein de ce grand espace PNR / agglomération chambérienne. Il réalise déjà, pour le Parc de Chartreuse, le travail cartographique et l'entraide entre PNR pour l'échange d'informations et de méthodes.

D'autres pistes de coopération sont envisageables et ont déjà été évoquées à propos du SCOT de la région Grenobloise.

- **Élargissement** : l'adhésion au SCOT est toujours possible, pour l'ensemble d'une communauté de commune ayant la compétence.

Dans la mesure où les intérêts convergent, la coopération se réalise bien et l'outil SCOT renforce l'application de la charte du Parc sur les communes concernées.

Au total les maires sont gagnants sur les zones à fortes pressions, car ils bénéficient de davantage d'outils et de possibilités pour décliner un projet réaliste et de qualité sur l'espace communal.

- **Projets thématiques et pilotes**

En plus des recherches et des projets sur l'habitat intermédiaire et sur les lotissements, les deux PNR peuvent s'investir sur d'autres thèmes et proposer des projets pilotes :

- Sensibilisation des professionnels, des particuliers
- Opérations paysages, routes de caractère
- Corridors écologiques
- Aménagements touristiques sur sites sensibles et diffus
- Plan de gestion des espaces agricoles et forestiers
- Urbanisme et environnement
- Habitat locatif réhabilitation et construction,
- Charte et opération de qualité architecturale pour rénovation et construction
- ...

La coopération avec le SCOT Métropole Savoie peut, pour certaines opérations, s'envisager sur des zones comprenant également des communes non adhérentes.

L'objectif Habitat intermédiaire du SCOT Métropole Savoie



Cet encadré est un extrait d'un document d'information et de sensibilisation sur l'habitat intermédiaire du SCOT Métropole Savoie.

- Les maisons individuelles sont trop consommatrices de terrain
- Les immeubles collectifs ne sont pas demandés
- L'idée de « l'habitat intermédiaire est de combiner la densité du petit collectif avec tous les agréments de la maison individuelle.
- Des exemples existent à l'étranger, notamment en Suisse.

La démarche du SCOT vise à faire connaître ce type d'habitat :

- Edition d'un document de références, pour les élus
- Réalisation d'un montage audiovisuel
- Organisation d'actions de communication en direction des élus et des professionnels.

Le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges et le CAUE de la Savoie participent à la maîtrise d'ouvrage de la démarche. Celle-ci a été confiée à une équipe de professionnels. Les résultats de l'étude-action sont disponibles à Métropole Savoie sous forme d'un CD Rom.

Les communes qui souhaitent initier des opérations d'habitat intermédiaire peuvent bénéficier d'une assistance à maîtrise d'ouvrage.

La dynamique « Sillon Alpin »

Concept

L'espace de développement « Sillon Alpin » se situe sur les 150 KM Nord-Sud de Genève à Voiron en passant par Annecy, Aix-les-Bains, Chambéry et Grenoble.

Cet espace inclut les massifs bordant les grandes vallées et donc les trois PNR du Massif des Bauges, de Chartreuse, du Vercors.

Il s'agit d'un territoire offrant une combinaison attractive favorable : villes, transport, tissu économique, image, paysages, espaces naturels et de loisirs.

Le concept de Sillon Alpin est né d'un premier réseau de villes et des conférences des trois départements des Alpes du Nord (Haute-Savoie, Savoie, Isère) après des études montrant la dynamique particulière, et la prise en compte de cet espace par le gouvernement, pour la préparation de la Directive territoriale d'aménagement Alpes du Nord.

La conférence des départements du Sillon Alpin a défini une « charte d'objectifs »

Portant sur trois orientations fortes :

- Un ruban technologique : investissements sur la recherche, et les pôles technologiques, ... Et haute qualité environnementale.
- Un laboratoire sur l'action publique foncière : outils et moyens sur le foncier et le logement.
- Une métropole en réseau : transport interurbain, universités, grands équipements

Repères sur le Sillon Alpin

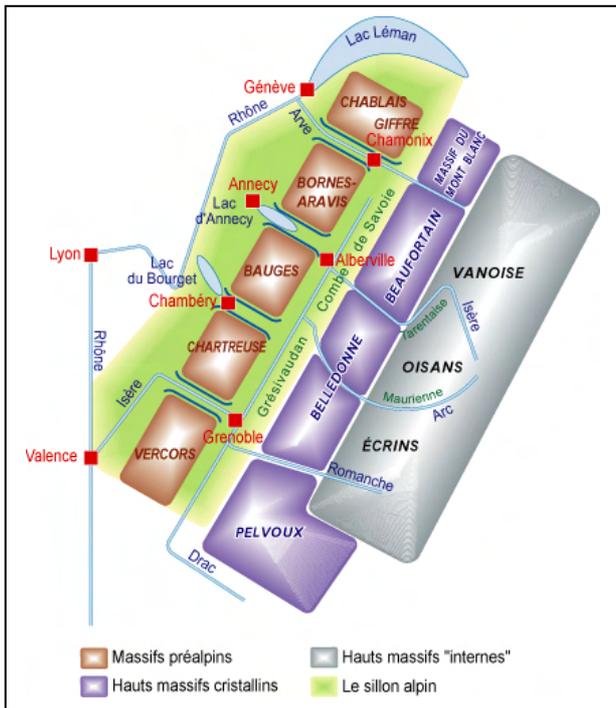
- 1 620 000 habitants +1% de croissance par an depuis 25 ans
- 800 000 emplois + 1% de croissance par an depuis 25 ans
- 1^{er} site de recherche après Paris
- Forte dynamique économique
- Carrefour international

Appel à projet DATAR

La DATAR a lancé un appel à projet pour une quinzaine de métropoles.

- Il s'agit en 2005 et 2006 de concevoir un projet métropolitain,
- Puis de signer et de réaliser à partir de 2007 un contrat métropolitain.
- L'ingénierie de coopération, les études et actions immatérielles seront soutenues dès la phase projet pour 3,5 M€ partagés entre les 15 métropoles retenues au niveau national.
- Les investissements seront pris en compte au cours du contrat.
- Cet appel est motivé par la faiblesse relative des métropoles françaises, notamment en matière de rayonnement sur le plan de l'économie et de la recherche, au regard des métropoles européennes.
- Il s'appuie sur le constat du rôle de plus en plus moteur des métropoles pour le développement économique national.

Schéma et cartes du Sillon Alpin



Il s'agit donc d'anticiper le développement de ces « motrices territoriales », en visant des stratégies originales à la fois politiques et techniques, dans une optique de développement équilibré.

Les trois Parcs naturels régionaux étant inclus dans le territoire défini du Sillon Alpin, il semblerait judicieux de repérer comment ils pourraient s'inscrire dans la dynamique engagée et en bénéficier dans le cadre de leur stratégie de développement durable. Les grands équilibres « urbain rural » doivent être pris en compte.

En quoi les PNR pourraient être concernés ?

- Les trois PNR sont inclus dans le territoire défini par le Sillon Alpin.
- Toutes les études montrent que la prise en compte du développement durable, oblige une agglomération à considérer l'espace de réflexion et d'intervention sur un territoire beaucoup plus large (source DATAR).
- De fait, les trois PNR sont inclus dans des territoires vécus, à la fois urbains et ruraux. Les citadins vivent avec les paysages de montagne et leur potentiel de ressourcement et de respiration. Les ruraux vivent de plus en plus avec la ville, pour leur travail ou pour celui de leur conjoint, pour les grands services et pour leur espace relationnel et d'activités.
- Les trois PNR sont concernés directement et indirectement par les impacts de ce qui se réalise en vallée : politique du logement et de l'urbanisme, équipements, pôles économiques, transports...
- L'existence des trois PNR (avec celle des autres massifs et des grands lacs) est, et sera de plus en plus, un atout très fort et assez exceptionnel au niveau européen, pour l'attractivité globale du territoire Sillon Alpin. Cela est encore plus vrai si l'accueil de chercheurs et de personnels très qualifiés devient un objectif.
- Mais ces territoires ne sont pas exempts de bouleversements. L'équilibre entre l'économie locale, la gestion de l'espace et le cadre de vie évolue très rapidement.
- Les trois PNR sont soumis à une pression foncière de plus en plus forte, à des flux automobiles grandissants, à de nouvelles fréquentations touristiques, à une périurbanisation galopante (avec une forte consommation d'espace), à une évolution de la mixité sociale... Les habitants deviennent plus riches, mais les territoires perdent de leurs richesses...
- À l'instar des agglomérations, il n'est pas possible non plus pour les PNR, de raisonner développement durable sans tenir compte de la dynamique des vallées et du Sillon Alpin.
- Ils ne peuvent « résister » isolément et conserver leur qualité patrimoniale, paysagère et environnementale, dans une stratégie classique de mise en valeur et de protection du patrimoine diffuse et morcelée selon les communes et selon les différents thèmes d'intervention.
- L'approche des Projets de Parcs, comme nous l'avons évoqué tout au long de ce document, doit être modifiée en profondeur, en tenant compte de ces constats et des grandes tendances d'évolution.
- Il s'agit non seulement du contenu des futures chartes, incluant notamment des axes d'intervention forts sur l'espace et l'urbanisme, et davantage de coopérations avec les agglomérations et les outils d'aires urbaines, mais également de la philosophie même des projets, voire de la nature de leur portage.
- Il est possible de viser à moyen terme beaucoup plus qu'une coopération avec le réseau des villes et agglomérations. Il est possible de viser une alliance ville / massifs dans un esprit de reconnaissance, de réciprocité et d'intérêts bien compris.

L'existence des trois PNR au côté des « agglomérations en montagne » et des autres lacs et massifs, avec leur capacité d'entente, de coopération et d'ingénierie peut permettre de proposer une stratégie très forte et très originale.

Il est possible de proposer aux agglomérations bien plus que le « ruban urbain et technologique interconnecté, relié à l'Europe et doté de surcroît de très jolis jardins de montagne ».

Il serait dommage en effet, de considérer la montagne seulement comme un « plus », ou comme un « bel argument d'image ».

Il est possible de miser sur la réalité des territoires vécus « villes/massifs » et de proposer une stratégie de rayonnement, d'accueil, de vie et d'économie, avec la montagne. ÷

Quatre échelles de projets transversaux seraient souhaitables pour les projets, outils, opérations, dispositifs, mesures, actions, de tous types :

- L'échelle inter agglomérations : projets conduits sur les vallées
- L'échelle agglomérations / massifs : projets réalisés au sein d'une aire urbaine donnée
- L'échelle inter massifs et zones rurales : échanges, coopérations, promotion, organisation de filières courtes, ...
- L'échelle Sillon Alpin Ville /Massifs : recherche et technologie montagne, coopérations et outils habitat et espaces de vie, ... études d'impacts...coopération décentralisée.

Quels que soient les choix et stratégies à venir, il faudra tendre vers cette direction avec les agglomérations et rechercher des procédures, ou programmes adéquats.

En cela, l'Etat et la Région peuvent jouer un rôle très important.

Et pourquoi ne pas envisager un voyage d'études, s'il existe un autre territoire européen en avance sur le plan de l'alliance villes/massifs ?

Synthèse et recommandations

Le PNR de Chartreuse est désormais sous influence urbaine

Ce constat est partagé par l'ensemble de nos interlocuteurs, dont les élus du cœur de massif. Le développement urbain, l'allongement des temps de déplacement, la progression du « désir de campagne et de nature », ont des impacts forts sur le territoire.

Il subit des menaces clairement ressenties et exprimées par les urbains et par les ruraux. Ces menaces portent sur :

- Le maintien de son caractère d'exception (paysages, espaces entretenus, cohérence de l'urbanisme et du caractère architectural).
- Le maintien de ses équilibres économiques (agriculture, forêt, tourisme de séjour, artisanat et commerce).
- Le maintien de ses équilibres sociaux (renchérissement très important des coûts de logement, pertes d'emplois locaux).

Les enjeux sont partagés au sein des agglomérations et des syndicats de SCOT

Le PNR est bordé par trois communautés d'agglomérations et deux SCOT de région urbaine. Nous avons rencontrés des acteurs partageant les mêmes enjeux de développement, soutenable et canalisé. L'évolution très forte de la consommation de l'espace et des modes de vie n'est pas sans répercussion en ville et en vallée (mixité sociale, engorgements routiers, problèmes de logement). La problématique est identique. Villes et vallées subissent et participent à un même phénomène dont les effets négatifs sont ressentis d'une certaine manière par tous leurs habitants, car tous vivent avec ces deux composantes, sur des territoires vécus de plus en plus larges.

Un fort potentiel de coopération

- Un Vice Président de **La METRO** est responsable des relations avec les territoires voisins. Il existe déjà entre l'agglomération et le PNR, une charte d'intention très complète pour un développement durable et concerté. Elle concerne des modalités d'échange et de réflexions et des possibilités d'actions nombreuses dans les domaines du tourisme et des loisirs, des déplacements, des échanges scolaires, du développement durable... **Il reste à passer à l'acte**, avec une ingénierie de coopération clairement mobilisée et en intensifiant les échanges, entre élus notamment.
- **La communauté d'agglomération du Voironnais** est très favorable à la coopération avec le PNR. Les élus du Voironnais se sentent très proches de la Chartreuse (ils souhaitent d'ailleurs que Voiron puisse intégrer le périmètre). L'agglomération réalise pour les communes et avec les acteurs économiques, un travail tout à fait en accord avec les orientations du PNR : charte paysagère, architecturale, agriculture et sylviculture durable, qualification des zones naturelles... L'équipe technique du Parc n'est pratiquement pas présente. Cela montre qu'il serait possible de coopérer avec des EPCI dotés d'ingénierie, sans nécessairement consommer beaucoup de temps. Il faut pour cela travailler en équipe, en réseau, selon des rôles divers et chercher à enrichir les actions par des « plus Parcs ». Cela montre aussi l'intérêt de mettre à plat les données et les relations avec le Pays Voironnais à l'occasion de la révision de la Charte, afin d'engager un processus de coopération qui peut dépasser les limites du PNR dans les deux sens, le tout dans un esprit de confiance réciproque.
- **La communauté d'agglomération Chambéry Métropole** prend les traces de la ville-porte de Chambéry, pionnière en matière de coopération solidaire et territoriale avec les deux PNR.

La ville de Chambéry poursuit sa démarche en créant une Maison des Parcs en centre-ville. Elle fait entrer les Parcs en ville et permet à Chambéry de rendre dynamique, son image de ville en montagne.

Les élus et techniciens rencontrés, de la ville, de l'agglomération, du SCOT, et des deux PNR, partagent des enjeux de développement durable, et de territoires de qualité, viables et vivables. L'agglomération n'a pas de visée colonisatrice. Elle souhaite faire « la ville sur la ville » et pour les urbains, le maintien des paysages et des espaces naturels est très important.

L'agglomération peut relayer la démarche pionnière de la ville, en développant avec le syndicat de SCOT, de nouveaux types de relations et d'actions entre les zones urbaines et les massifs, raisonnant ainsi le développement durable sur différentes échelles horizontales, et verticales. Il reste à donner une impulsion politique à l'échelle de l'agglomération, puis à trouver le cadre approprié.

- **Les deux syndicats de SCOT** sont également des outils très intéressants, avec lesquels il faut travailler. Le PNR des Bauges a coopéré d'une manière intéressante avec le SCOT Métropole Savoie. Il est possible de bénéficier de son expérience, tant pour les huit communes du futur périmètre du PNR de Chartreuse incluses dans le SCOT Métropole Savoie, que pour les vingt-sept communes adhérentes au SCOT de la région grenobloise. La mission d'application du SCOT est très proche de ce que peut faire un PNR en matière de promotion d'une gestion qualitative, respectueuse, et économe de l'espace, favorisant l'agriculture, le tourisme et la forêt. Il est souhaitable de mener des opérations de sensibilisation et des projets pilotes en commun ; même si ces opérations dépassent les limites respectives des SCOT et PNR. Il en est de même pour les outils : Agence d'urbanisme de la région grenobloise, EPFL, outils Habitat et autres.

Exister davantage pour coopérer davantage

L'occasion de la révision de charte est favorable pour réfléchir aux liens entre vallées et massifs et pour en déduire les objectifs et les impératifs d'organisation liés aux nouvelles orientations. Les élus et les acteurs du territoire, doivent discuter des constats, et envisager des scénarios d'évolution. Avec l'aide du bureau d'études, ils peuvent en déduire des axes forts, dans lesquels ils vont probablement renforcer leurs objectifs sur la gestion de l'espace et sur l'urbanisme, sur le travail avec les EPCI, sur la coopération avec les villes et agglomérations et sur davantage d'organisation en réseau.

L'économie agricole, forestière, touristique, commerciale, artisanale, médicale, s'est construite, par le passé, sur des liens avec les villes et vallées. Ces relations ont laissé en héritage un certain paysage, un certain mode de valorisation des ressources équilibrées.

Le lien avec les villes et vallées s'intensifie et évolue. Le développement devient moins durable, bien qu'il en prenne parfois l'appellation. Les citoyens viennent chercher l'espace d'habitat et de loisirs. Mais l'économie se concentre en vallée. Les habitants deviennent plus riches, mais ce n'est pas le cas du territoire qu'ils habitent.

Il faut se mobiliser pour que ces nouveaux liens s'orientent dans un sens plus favorable au massif et qu'ils génèrent d'autres formes de ressources, qui vont permettre de maintenir les grands équilibres : offre et forfaits loisirs, circuits courts, tourisme d'affaire, tourisme sportif, bois de qualité et bois énergies, accueil d'un certain type d'activités, ...

C'est d'abord au Parc d'affirmer son existence et ses orientations, puis c'est à lui d'adopter une position volontariste, pour développer les coopérations gagnant / gagnant, en visant des retombées pour les villes et pour le massif.

L'une des richesses du Parc est l'attractivité qu'il génère pour les chercheurs, cadres et salariés, indispensables au développement économique et pour la qualité de vie qu'il procure aux habitants des vallées. Cette richesse non chiffrable, peut alimenter un échange, afin de mettre en route différemment, un nouveau moteur de développement équilibré.

Saisir les opportunités

Il faut saisir en premier lieu les opportunités de coopérations avec chaque agglomération. Il serait dommage en effet, qu'elles ne participent pas aux actions qui concernent le PNR sur son territoire, et au-delà de ses limites, d'une manière transversale, dans ses thèmes de prédilection et sur les enjeux le concernant (expansion urbaine, développement durable, transports, tourisme, circuits courts...).

Par ailleurs, il serait intéressant que le PNR puisse envisager de s'inscrire dans les démarches stratégiques du Sillon Alpin.

La Région et l'Etat, pourraient favoriser de telles coopérations

Poursuivre et intensifier la coopération avec les Villes-portes

La ville de Chambéry s'engage dans un ambitieux projet de maison des Parcs, et poursuit ses actions en faveur des producteurs des massifs des Bauges et de Chartreuse et en matière de pédagogie environnementale, de promotion touristique et de communication.

De telles actions, avec ou sans équipement d'accueil, peuvent se réaliser également à Grenoble et à Voiron ; le rôle des villes-portes pourrait être alors de contribuer à renforcer les liens entre les citoyens consommateurs et citoyens et le PNR.

Structurer la coopération

Il manque encore une ambition commune forte, affirmée politiquement de part et d'autre en agglomération et en massif.

Sur le fond, et pour consolider les fondations d'une telle ambition, il serait cohérent que les agglomérations puissent s'associer, à leur manière, au portage des projets de Parcs.

Cela permettrait d'expliquer clairement la démarche, à tous les élus, urbains et ruraux, puis de communiquer auprès des habitants :

- Délibération des agglomérations à minima sur les chartes des Parcs,
- Adhésions au syndicat mixte des Parcs en tant qu'agglomérations-portes, pour des objets spécifiques (cela est tout à fait réalisable, en plus du maintien de l'adhésion de la Ville porte),
- Vice(s)-président(s) ou « élu(s) pivot(s) », chargé(s) des relations avec les agglomérations (sur la voie tracée par Michel Gerodolle - lire p.23-),
- Commission ou organe Agglomérations / Massifs, pour organiser une réflexion partagée à échelle variable selon la nature des projets,
- Ingénierie de coopération et de programmation (échelle à définir).

Mettre en route un groupe de travail

Il restera à la suite de la restitution de cette analyse, à mettre en route un groupe de travail, afin que les agglomérations puissent contribuer à l'élaboration de la charte dans son ensemble, pour les grandes orientations, et très précisément sur des dispositions et engagements les concernant. Elles pourront ainsi s'associer au grand projet du PNR et participer à sa mise en œuvre.

Il pourra se réaliser des actions agglomération par agglomération, selon les souhaits et les spécificités locales. Il faudrait envisager également des projets transversaux, dans lesquels 2 ou 3 agglomérations pourront s'inscrire conjointement.